

## Troisième séance, jeudi 10 octobre 2013

Présidence de M. Pascal Kuenlin, président

**SOMMAIRE: Assermentation. – Recours en grâce 2013-DSJ-34. – Projet de loi 2013-DSAS-11 portant adhésion à la convention sur l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) Vaud-Fribourg; entrée en matière, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lectures, vote final. – Rapport 2013-DSAS-1 sur le postulat P2083.10 Eric Collomb/Eric Menoud (prévention de l'endettement chez les jeunes); discussion. – Projet de décret 2013-DICS-4 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'acquisition de terrain et d'un crédit d'étude en vue de la construction d'un bâtiment pour la Faculté de droit de l'Université de Fribourg sur les terrains de la Tour Henri, à Fribourg; entrée en matière, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lectures, vote final. – Motion 2013-GC-2 (M1021.13) Pierre Mauron/Xavier Ganiot (investissement/financement en faveur de l'imprimerie Saint-Paul); prise en considération. – Rapport 2013-DEE-11 sur le postulat P2097.11 Christine Bulliard/Jean-Pierre Siggen (échanges linguistiques en Suisse et à l'étranger de jeunes en formation professionnelle); discussion. – Rapport 2013-DAEC-22 sur le postulat P2003.12 Nicolas Rime/Vincent Brodard (réintroduction des trains régionaux entre Bulle et Romont); discussion. – Prise de congé de la conseillère d'Etat Isabelle Chassot. – Clôture de la session.**

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 103 députés; absents: 7.

Sont absents avec justifications: MM. Marc-Antoine Gamba, Pascal Grivet, Guy-Noël Jelk, Ralph Alexander Schmid, Laurent Thévoz et Peter Wütrich.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

### Assermentation

**Assermentation** de M. Olivier Bleicker, élu par le Grand Conseil lors de la session d'octobre 2013.

- > Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

**Le Président.** Monsieur, vous venez d'être assermenté pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui, désormais, est la vôtre. (*Applaudissements*).

### Recours en grâce 2013-DSJ-34

*Le huis clos est prononcé.*

- > Au vote, le recours en grâce est refusé dans un cas.

*Le huis clos est levé.*

### Projet de loi 2013-DSAS-11 portant adhésion à la convention sur l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) Vaud-Fribourg<sup>1</sup>

Rapporteure: **Bernadette Hänni-Fischer** (PS/SP, LA).

Commissaire: **Anne-Claude Demierre**, Directrice de la santé et des affaires sociales.

#### Entrée en matière

**La Rapporteuse.** Wir behandeln heute ein Gesetz, mit dem der Grosse Rat des Kantons Freiburg seinen Willen ausdrücken kann, der interkantonalen Vereinbarung über das Interkantonale Spital der Broye (HIB) Waadt-Freiburg beizutreten. Gleichzeitig wird sich auch der Grosse Rat des Kantons Waadt über diesen Beitritt äussern müssen.

Ich hatte die Ehre, die interparlamentarische Kommission zu präsidieren, deren Aufgabe es war, den Vorentwurf der Vereinbarung zu prüfen, in Anwesenheit von gleich zwei Regierungsmitgliedern, des Waadtländer Staatsrates Pierre-Yves Maillard und unserer Regierungsvertreterin Anne-Claude Demierre. Ich freue mich, Ihnen heute das Gesetz für den Beitritt zur Vereinbarung vorzustellen, aber auch die Vereinbarung selber, woran der Grosse Rat heute allerdings nichts mehr ändern kann. Darauf komme ich später zurück.

L'exploitation de l'Hôpital intercantonal de la Broye HIB repose actuellement sur la convention du 5 février 1998 entre les Gouvernements des cantons de Fribourg et Vaud sous la forme juridique d'une société simple. La société simple est un contrat par lequel deux ou plusieurs personnes conviennent d'unir leurs efforts et leurs ressources pour atteindre un but. La société simple n'a pas de personnalité juridique. J'avais dit à la commission qu'une société simple peut être formée

<sup>1</sup> Message pp. 1840ss.

par exemple par un groupe de randonneurs qui ont le même but, à savoir faire une excursion dans la montagne. L'un se munit d'une carte pour trouver le bon chemin et l'autre prend le ravitaillement. Ils se répartissent les tâches et collaborent pour atteindre leur but commun. La société simple, c'est aussi la qualification juridique du concubinage. Pour un hôpital d'une telle envergure, la société simple ne suffit manifestement pas. Afin d'ancrer la collaboration dans le paysage hospitalier des deux cantons, les Conseils d'Etat des cantons de Fribourg et Vaud proposent de donner à l'HIB une forme juridique plus solide et d'y impliquer formellement les législatifs des deux cantons. Cette démarche s'inscrit dans la volonté des deux Gouvernements – qui ressort de la convention du 5 février 1998 – d'œuvrer en faveur de la pérennité et de l'économicité des deux sites de l'institution et d'encourager toutes les recherches de structure juridique tendant à renforcer l'unité de l'Hôpital intercantonal de la Broye.

Pourquoi une commission interparlementaire? Les cantons de Vaud et Fribourg sont l'un et l'autre signataires de la convention du 5 mars 2010 de la fameuse CoParl, auf Deutsch parlVer. Dieser Vertrag – wir erinnern uns – sieht eine ganz bestimmte Vorgehensweise der Mitbestimmung der Parlamente bei interkantonalen Vereinbarungen vor: erstens: Abfassung des Entwurfs durch die Verwaltungen, Verabschiedung eines Vorentwurfs durch die Regierungen; zweitens: Prüfung des Vorentwurfs durch eine interparlamentarische Kommission mit der Möglichkeit, Änderungsanträge zu stellen; drittens: Abfassung des definitiven Entwurfs und Verabschiedung durch die Staatsräte; viertens: Übermittlung des Entwurfs an die Grossen Räte; fünftens: Verabschiedung beziehungsweise Ratifizierung durch die beiden Parlamente – dies ist der Punkt, an dem wir heute stehen – und dann noch die Ernennung einer interparlamentarischen Kommission für die koordinierte Aufsicht und Kontrolle.

Maintenant, ces démarches prévues à la CoParl pour la présente convention: après avoir trouvé et adopté en 2009 la bonne forme des sociétés pour l'HIB, le groupe de travail intercantonal a rédigé un avant-projet. La forme idéale serait alors un établissement autonome qui peut créer ses propres règles dans le cadre des attributions de droit public intercantonal. L'établissement est à la fois vaudois et fribourgeois, et ceci sur ses deux sites. Avec la personnalité juridique, cet établissement est sujet et objet de droit distinct des deux cantons qui le créent; et par le biais de ces organes, il peut passer des contrats, être propriétaire et exprimer sa volonté.

Les deux cantons ont, à la fin 2009, procédé à une consultation séparée. Le 20 septembre 2012, la Commission fribourgeoise des affaires extérieures avait consulté l'avant-projet et formulé des vœux pour des modifications. Elle s'est déclarée favorable à la constitution d'une Commission interparlementaire de consultation. Comme les Vaudois ont exprimé le même avis, une délégation fribourgeoise a été constituée le 11 janvier 2013. Le 15 mars 2013, la Commission interparlementaire a examiné cette convention. Elle avait alors le droit de proposer des amendements, ce qu'elle a fait. Ensuite, la CIP a rédigé son rapport final et sa prise de position à l'adresse des deux Gouvernements. Vous trouvez ce document à la page

9 du message. Troisièmement, les Conseils d'Etat ont procédé à la rédaction de la convention définitive au cours de cet été, tout en respectant les propositions faites par la commission interparlementaire, et l'ont adoptée. Quatrièmement, la convention a été transmise au Grand Conseil à la fin de l'été, qui l'a transmise à la Commission des affaires extérieures.

Aujourd'hui, nous procédons à l'adoption, respectivement à la ratification de la convention, comme doit le faire aussi le Grand Conseil du canton de Vaud. Une fois en présence de la ratification des deux cantons, une commission de contrôle de l'HIB sera désignée. Le 20 septembre 2013, la Commission des affaires extérieures a pris connaissance du projet définitif de la convention signée par les deux Gouvernements et s'est intéressée à des modifications par rapport à l'avant-projet et intégrées suite à la prise de position de la CIP. Je vous invite à prendre la convention pour que je puisse vous donner quelques informations et vous rendre attentifs aux modifications intégrées dans la convention, suite à la prise de position de la CIP. La CIP avait formulé six propositions et deux commentaires à l'intention des Gouvernements, lesquels ont rendu compte de la manière suivante: à l'art. 7, il s'agissait d'un commentaire. Au sein de la Commission parlementaire, il y avait une intervention qui entrainait en conflit avec les tâches opérationnelles du conseil d'établissement. Le rapport précise aujourd'hui que le contrôle interparlementaire exercé sur l'institution sera de nature politique; à l'art. 8, c'était aussi un commentaire qui montrait le souci de la délégation fribourgeoise quant à l'implication de la région. Le rapport dit maintenant que le projet de règlement d'application sera soumis, avant son adoption, par les Gouvernements aux autorités et associations régionales; à la phrase introductive de l'art. 10, le nombre de membres du conseil d'établissement est porté à sept, conformément aux vœux de la CIP. La délégation fribourgeoise avait proposé huit membres. Les Vaudois ont fait une contre-proposition avec sept membres. L'avant-projet avait prévu six membres. On s'est arrêté à sept membres; à l'art. 10 al. 1, le président du conseil d'établissement est nommé après consultation des associations régionales; à l'art. 10 al. 2, les Conseils d'Etat sont tenus d'assurer une représentation régionale dans le conseil d'établissement; à l'art. 10 al. 3, nous avons supprimé une phrase qui prévoyait une limite pour les membres du conseil d'établissement. Cela nous paraissait un peu discriminatoire; à l'art. 14, il y a l'obligation de transmettre les rapports de l'organe de révision à la Commission interparlementaire de contrôle et non seulement au Conseil d'Etat; à l'art. 26, les Vaudois ne voulaient plus que l'on dise «hospitalière de», mais le Gouvernement vaudois dit que cette entité juridique existe toujours.

Avec ces quelques mots, je vous ai informés sur les modifications qui ont été intégrées dans la convention suite à la prise de position de la CIP. Aujourd'hui, nous sommes en présence de cette convention conclue entre les Gouvernements des deux cantons Vaud et Fribourg, à laquelle le Grand Conseil ne pourra plus faire d'amendements. Il ne pourra qu'adhérer ou ne pas adhérer à la convention. La Commission des affaires extérieures vous invite à accepter la loi portant adhésion à la convention sur l'Hôpital intercantonal de la Broye HIB Vaud-Fribourg dans la version initiale du Conseil d'Etat,

comme elle l'a fait lors de sa séance du 20 septembre, à l'unanimité de ses membres présents.

**La Commissaire.** Je remercie M<sup>me</sup> la Rapporteuse pour sa présentation très exhaustive. Comme le Conseil d'Etat vaudois va le faire au début de novembre, nous vous proposons de ratifier cette nouvelle convention sur l'Hôpital intercantonal de la Broye. Donner le statut juridique d'établissement autonome de droit public à l'HIB permet de renforcer l'unité de cette institution. C'est avec ces remarques que je vous invite à entrer en matière sur cette loi portant adhésion à la convention de l'HIB.

**Duc Louis (ACG/MLB, BR).** Il est vrai que pour celles et ceux qui ont vécu les préliminaires, puis la mise en place de cette réalisation intercantonale, tout n'a pas été des plus faciles; ce fut même très laborieux. J'étais à l'époque un inconditionnel de notre hôpital de district situé à Estavayer-le-Lac. Monsieur le Docteur Zadory pourra le confirmer. Avec le temps, les années ont calmé le jeu. Le mariage a été célébré avec parfois quelques coups de Joran. C'est bien normal dans un couple qui se respecte. Je ne peux que souhaiter bon vent à cette union qui a brisé les frontières, un exemple pour ceux qui envisagent de telles unions. Le groupe Alliance centre gauche, à l'unanimité, accepte cette convention.

**Mesot Roland (UDC/SVP, VE).** Le groupe de l'Union démocratique du centre a analysé le projet de loi concernant la convention Vaud-Fribourg pour l'HIB. La modification de la forme juridique de l'HIB et l'implication des organes législatifs des deux cantons sont les deux points les plus marquants de cette convention HIB. Le choix d'un statut d'établissement autonome se justifie, cela afin d'avoir une forme juridique plus solide que la société simple. Contrairement au projet initial, comme l'a dit M<sup>me</sup> la Rapporteuse, les délibérations de la CIP ont débouché sur un texte qui assure une représentation régionale au sein du conseil d'établissement. Cette représentation régionale était une proposition que notre Commission des affaires extérieures soutenait. Notre groupe de l'Union démocratique du centre prend note avec une très grande satisfaction de cette représentation régionale qui répond aux attentes d'un fonctionnement démocratique d'une structure d'une telle envergure. Dans la continuité des aspects démocratiques, le projet qui nous est présenté inclut la transmission des comptes et du rapport de gestion à la Commission interparlementaire, élément que le groupe de l'Union démocratique du centre apprécie également. Au vu de ces considérations, c'est à l'unanimité que notre groupe entre en matière et acceptera ce projet de loi.

**Gasser Benjamin (PS/SP, SC).** Le groupe socialiste propose à l'unanimité l'entrée en matière sur le projet de loi portant adhésion à la convention sur l'Hôpital intercantonal de la Broye. L'adhésion à cette convention permettra aux deux cantons de modifier la structure juridique de l'Hôpital intercantonal de la Broye. Cette prise de contrôle de la part des cantons de Vaud et de Fribourg est souhaitable pour la pérennité de l'HIB. Il est à relever également que les deux cantons ont travaillé conjointement à travers la CIP du 15 mars 2013. Les travaux qui en sont sortis ont apporté des éléments permettant une certaine clarification et une mise à niveau des

deux cantons sur cette nouvelle forme juridique de l'HIB. Ce message allant dans la bonne direction et offrant à l'HIB une forme juridique plus solide et plus pérenne, le groupe socialiste vous propose à l'unanimité d'accepter ce projet de loi.

**Savary Nadia (PLR/FDP, BR).** Le groupe libéral-radical a examiné avec attention ce projet de loi portant adhésion à la convention sur l'Hôpital intercantonal broyard Vaud-Fribourg. Nous saluons cette convention qui ancre cette collaboration intercantonale attendue depuis quelques années. Elle permet à l'Hôpital intercantonal de la Broye de bénéficier d'un statut juridique plus solide, à savoir devenir un établissement autonome de droit public, au même titre que l'HFR et l'Hôpital intercantonal Riviera-Chablais. Nous remercions les Conseils d'Etat de Vaud et de Fribourg d'avoir donné une forme juridique plus pérenne qui renforce l'unité de l'HIB et qui respecte la convention en vigueur à son art. 12. L'art. 12 dispose que les cantons œuvrent en faveur de la pérennité, de l'intérêt et de l'économicité des deux sites de l'institution. C'est sur ces considérations que notre groupe acceptera à l'unanimité ce projet de loi.

**Grandjean Denis (PDC/CVP, VE).** Cette convention sur l'Hôpital intercantonal de la Broye assure une vraie personnalité juridique, ce qui permet une sécurité et une stabilité. Elle permet également des investissements pour l'HIB. Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique va, à l'unanimité, accepter ce projet de loi.

**La Rapporteuse.** Je constate que l'accueil est très positif vis-à-vis de cette loi et également vis-à-vis de la convention.

Au sein de la CAE, on s'est demandé si une Commission interparlementaire était nécessaire. On remarque que cette Commission s'est avérée très utile. Il en est ressorti des idées et propositions qui venaient également de notre délégation et qui ont été intégrées.

**La Commissaire.** A mon tour de remercier tous les porteparole des groupes qui se prononcent favorablement à l'entrée en matière sur cette loi. Je vous remercie de donner à l'HIB une forme juridique plus solide et qui va impliquer formellement les Parlements des deux cantons. C'est avec ces remarques que je vous invite à adopter ce projet de loi.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Première lecture

ART. 1

- > Adopté.

ART. 2

ART. 1 TITRE MÉDIAN ET AL. 1

**La Rapporteuse.** Il était important de mettre quelques modifications. Au moment de la création de la loi sur l'HFR, celui-ci a repris certains engagements de l'HIB. Dorénavant, les deux entités juridiques seront autonomes.

**La Commissaire.** En complément, j'aimerais rappeler que la part d'indemnités pour la reprise des biens versés à l'Association des communes de la Broye pour l'exploitation de l'HIB lui reste acquise.

> Adopté.

#### ART. 2

**La Commissaire.** Pour l'entrée en vigueur de cette loi, il convient de distinguer la question de l'adhésion et celle de la modification de la loi sur l'Hôpital fribourgeois. En effet, l'art. 1 doit formellement entrer en vigueur avant la convention intercantonale, puisque l'approbation de l'adhésion par le Grand Conseil est une condition préalable à la ratification de la convention par le Conseil d'Etat. L'art. 2 modifiant la loi sur l'Hôpital fribourgeois ne devrait entrer en vigueur qu'avec la convention qui consacre le nouveau statut juridique de l'HIB.

> Adopté.

#### ART. 5 AL. 4, 49 AL. 3 ET 53

**La Rapporteuse.** La commissaire du Gouvernement indiquera quand est prévu l'entrée en matière; je lui cède donc la parole.

**La Commissaire.** Je vous ai donné l'information à l'article précédant, avec toutes mes excuses.

> Adoptés.

#### ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

### Deuxième lecture

#### ART. 1

> Confirmation de la première lecture.

#### ART. 2

> Confirmation de la première lecture.

#### ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

### Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 97 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

### Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Dutz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johnner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 97.

### Rapport 2013-DSAS-1

### sur le postulat P2083.10 Eric Collomb/Eric Menoud (prévention de l'endettement chez les jeunes)<sup>1</sup>

### Discussion

**Collomb Eric (PDC/CVP, BR).** Je m'exprime en tant que postulant et, bien entendu, aussi en tant que rapporteur du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique. Je souhaite féliciter le Conseil d'Etat pour la qualité de son rapport. En effet, les trente-cinq pages du document pouvaient laisser craindre dans un premier temps une longue liste de statistiques et de constats sans solution concrète. Bien au contraire, le rapport livre un constat précis. Il résume les mesures mises en œuvre dans d'autres cantons, pose le bilan actuel dans notre propre canton et dresse une liste d'objectifs

<sup>1</sup> Rapport pp. 1894ss.

pour lesquels des mesures sont proposées. Ce pragmatisme est à relever et nous permet de disposer d'un bon outil de travail pour prévenir et éviter l'endettement ou pour guérir les hommes et femmes de tout âge qui tombent dans le piège tendu par notre société de consommation. Nous avons demandé de dresser le portrait type de la personne endettée et cela a permis au Conseil d'Etat de broser le portrait des personnes potentiellement vulnérables face aux tentations de l'endettement. Je mentionnerai ici une piste importante à travailler avec les jeunes n'ayant pas terminé l'école obligatoire et avec les jeunes au bénéfice d'une formation secondaire II. Dans ce contexte, les mesures liées aux actions de prévention via le projet «Prévention de l'endettement chez les jeunes» et via le projet pilote «Prévention au secondaire» me paraissent des plus pertinentes. Il est à relever que les quatre mesures qui répondent aux trois objectifs fixés dans le rapport représentent un coût insignifiant. En effet, lorsque l'on met en relation les quelques 230 000 francs que coûtent ces mesures sur quatre ans avec le coût exorbitant que représentent les effets de l'endettement privé pour la société, il y a lieu de soutenir sans réserve les solutions proposées dans ce très bon rapport. Malgré tout, il n'y a pas de quoi tomber dans un optimisme béat, car l'endettement est un fléau qu'il ne sera pas possible d'éradiquer, tant les tentations proposées par notre société de consommation sont nombreuses. Toutefois, il sera particulièrement intéressant de tirer un premier bilan après quatre ou cinq ans, afin de mesurer les effets des outils mis en place et, si besoin, d'en corriger les défauts. Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique remercie le Conseil d'Etat pour cet excellent travail clair et précis et vous invite à prendre acte de ce rapport.

**Badoud Antoinette** (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport très détaillé du Conseil d'Etat sur le postulat Collomb et Menoud, qui traite de la prévention de l'endettement des jeunes. Il relève la pertinence de la distinction entre l'endettement et le surendettement, lequel a des conséquences sur la qualité de vie, sans oublier les effets collatéraux qu'il engendre au plan social. Bien que les jeunes soient vulnérables aux appels à la consommation de la publicité, l'endettement n'est pas pour autant l'apanage des jeunes. Cessons de les accuser de tous les maux. Le monde des adultes n'adopte pas toujours des comportements responsables en matière de surendettement et d'endettement et peut parfois aussi être montré du doigt. On dit qu'une personne sur dix est concernée en Suisse. Il serait intéressant de connaître la proportion des jeunes dans ce calcul: 20%, 30%, 40%? Nonobstant, il est important d'agir rapidement auprès des jeunes, dès l'école secondaire déjà, en leur dispensant des notions de gestion administrative et financière. Ainsi, on leur donnera les clés pour devenir indépendants et responsables.

Enfin, le groupe salue les dispositions prises par le Conseil d'Etat pour réduire les risques et apporter de l'aide aux personnes concernées en renforçant financièrement le dispositif cantonal de prévention et de lutte contre le surendettement. Il tient à relever la qualité du programme de désendettement de Caritas, qui est très bien conçu et dispensé dans les milieux de la formation en guise de prévention.

A titre personnel, j'adhère au modèle adopté par le canton de Genève, qui a instauré un dispositif de détection et intervention précoce, soit un dispositif d'alerte dans lequel les situations à risque sont rapidement détectées. Ces situations à risque sont détectées par une collaboration entre l'administration fiscale cantonale, l'Office des poursuites et le centre social, le tout chapeauté par une plate-forme de coordination cantonale. Cette solution a démontré qu'elle était efficace.

**Lehner-Gigon Nicole** (PS/SP, GL). Je suis secrétaire du comité Pro Juventute de la Glâne. Le rapport du Conseil d'Etat, très documenté et instructif sur les mécanismes du surendettement, ne répond pas de manière entièrement satisfaisante, à mon goût, à la question posée par les auteurs du postulat, à savoir la prévention de l'endettement des jeunes. Certes, il est rassurant de lire dans ce rapport que les jeunes, dans leur grande majorité, savent gérer leurs finances et que leur relation avec l'argent n'est pas si catastrophique, comme indiqué à la page 5. La prise en compte par le Conseil d'Etat des résultats de l'enquête, qui désigne les jeunes qui sont inscrits dans les écoles professionnelles comme la population la plus vulnérable, et sa décision de lui porter une attention particulière sont réjouissantes. De même, la prise en compte de moments critiques, qui peuvent survenir dans les parcours de vie comme facteurs de risque pour les individus de tomber dans la spirale du surendettement, offre la possibilité de leur proposer des mesures ciblées. Cette considération des personnes dans leur globalité est une approche novatrice qui devra encore être développée. Je reste convaincue que, pour toute la population, une prévention dès les premières années de scolarité est nécessaire, même si les parents et la société sont réticents à ce que l'on évoque le monde de l'argent avec les jeunes enfants. N'oublions pas que le sujet est encore largement tabou dans notre société. L'argent reste quelque chose de pernicieux dont il faut préserver les petits.

Dans le matériel de prévention destiné aux plus jeunes, le rapport cite ceux de Pro Juventute nommés «Sapristi» pour les cinq à huit ans et «Kinder-Cash» pour les huit à douze ans, offerts gratuitement en 2010 aux écoles du canton grâce à un financement du groupe Aduno. Ces outils pédagogiques n'ont malheureusement pas été agréés par le Service de l'enseignement obligatoire. J'apprécie le fait que le rapport fasse une large place aux causes du surendettement en épingleant la société de consommation, qui conditionne nos vies et péjore celles des plus faibles. Le petit crédit est particulièrement à stigmatiser. Les interventions au niveau fédéral pour en réglementer la publicité sont un bon début, mais largement insuffisantes. Le Parlement devrait avoir le courage de conditionner l'octroi des petits crédits à des lois sévères. La vérification stricte de la solvabilité des clients et l'interdiction d'accorder un petit crédit à des personnes déjà endettées devraient être obligatoires, sous peine de perdre son droit à un remboursement en cas de défaut de paiement des débiteurs.

Avec ces quelques remarques, le groupe socialiste prend acte du rapport tel que présenté et remercie le Conseil d'Etat pour sa présentation.

**Zosso Markus** (UDC/SVP, SE). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat den Bericht zum Postulat Collomb/

Menoud «Vorbeugung der Verschuldung Jugendlicher» an der Fraktionssitzung behandelt. Dabei danken wir dem Staatsrat für die ausführliche und detaillierte Ausführung. Wir sind aber auch der Meinung, dass solche Berichte umfangmässig in Zukunft die Ausnahme bleiben sollten. Nachfolgend nun aber gleichwohl unsere Bemerkungen.

Die Verschuldung ist heutzutage nichts Aussergewöhnliches. Die Überschuldung ist jedoch ein Phänomen, das extrem zunimmt, aber bei Weitem nicht nur die Jugendlichen betrifft. Noch heute kann man bei unterschiedlichen Geldinstituten Kredite erhalten, wo man nur wenig oder gar keine Sicherheiten bieten muss. Im Gegenzug müssen aber dementsprechend horrend Zinsen bezahlt werden. Den Aktionsplan 2013–2016 unterstützen wir. Er sollte, wenn nötig, immer den aktuellsten Gegebenheiten angepasst werden. Erwiesenermassen haben die jungen Leute nicht mehr Schulden als die Erwachsenen. Es ist aber klar ersichtlich, dass bei Jugendlichen ohne Ausbildung die Gefahr viel höher ist, in die Überschuldungsfalle zu tappen als bei den anderen. Der Abbau der Hemmschwelle, sich zu outen finanzielle Probleme zu haben und Hilfe und Unterstützung anzunehmen, wird eine der wichtigsten Aufgaben in der Umsetzung des Aktionsplans sein.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei nimmt den Bericht zur Kenntnis und fordert den Staatsrat auf, die darin vorgeschlagenen Massnahmen umzusetzen.

**Rodriguez Rose-Marie** (PS/SP, BR). C'est à titre personnel que je m'exprime et déclare mes liens d'intérêts: je suis enseignante au cycle d'orientation de la Broye à Estavayer-le-Lac depuis vingt-cinq ans. Dans ce cadre, j'ai depuis plusieurs années un cours destiné aux élèves de 3<sup>e</sup> année du CO – 11<sup>e</sup> Harmos – nommé «Initiation à l'économie». Ce cours est d'ailleurs cité dans le rapport comme une mesure de prévention primaire. Tout d'abord, je tiens à saluer le travail de documentation et d'analyse qui transparait à travers ce rapport de grande qualité. Beaucoup d'arguments et de commentaires ont déjà été avancés par mes collègues. Je tiens tout de même à vous faire part de l'une ou l'autre de mes observations.

En prévention primaire, le rapport évoque les nombreuses occasions au cours desquelles les enseignants peuvent sensibiliser les élèves à la gestion de l'argent et aux problèmes que cela peut entraîner. Il est dit que cela est fait à travers bon nombre de disciplines, de manière transversale, essentiellement au primaire et au secondaire. C'est un premier pas, mais il est, pour moi, clairement insuffisant. Par chance, il existe au secondaire inférieur, autrement dit au cycle d'orientation, un cours nommé «Initiation à l'économie», qui se centre sur la thématique de l'argent, à raison de deux fois cinquante minutes par semaine. La comptabilité simple, la fiscalité, le budget, ainsi que le calcul des intérêts en sont les thèmes principaux. Malheureusement, il s'agit d'un cours à option en concurrence avec d'autres. Les élèves sont – c'est le cas cette année dans mon école – moins intéressés qu'auparavant. Je pense qu'il y a un travail de revalorisation de ce cours à faire, afin que plus d'élèves le choisissent. L'apprentissage et l'ancrage des connaissances fonctionnent souvent par répétition régulière. Dans ce sens, je verrais plus pertinent d'effectuer

plusieurs actions répétées de prévention tout au long de la scolarité, plutôt qu'une grande action ponctuelle, seulement dans le cadre du secondaire supérieur, comme proposé dans le rapport.

Un autre élément important de la prévention est la venue dans les écoles d'intervenants extérieurs. Nous avons eu la chance, dans notre école, de pouvoir compter ces trois dernières années sur la venue du personnel de l'Office des poursuites de la Broye, qui a animé un atelier destiné à chaque classe de 3<sup>e</sup> année du CO. Cela a été évoqué dans le rapport, mais cette démarche devrait être encouragée de manière plus systématique pour l'ensemble des cycles de notre canton.

Pour terminer, je salue l'apparition, dans le rapport, de la volonté du Conseil d'Etat d'envisager enfin des démarches pour faire modifier les lignes directrices cantonales pour le calcul du minimum vital. Ce minimum vital ne tient pas compte des impôts dus, alors que ce sont des charges incompressibles et qui représentent clairement un frein au désendettement. J'ai apprécié de voir que le Conseil d'Etat et le Service cantonal des contributions n'y sont pas opposés. Je forme le vœu qu'ils puissent, comme pour les cantons de Soleure et de Saint-Gall, faire tomber les réticences de la Chambre des poursuites et faillites du Tribunal cantonal, en attendant une modification de la législation fédérale.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Je vous remercie d'avoir souligné la qualité du travail. C'est un thème qui préoccupe le Conseil d'Etat depuis longtemps. Vous avez pu constater que nous avons déjà toute une série d'actions dans le canton de Fribourg, notamment avec tout ce qui est mis en place au niveau des écoles, avec la prévention, avec Caritas, avec tous les services qui apportent de l'aide pour le désendettement ou pour la gestion du budget, avec le Fonds cantonal de désendettement. On constate que la problématique du surendettement n'épargne plus aucun parcours de vie et que tout un chacun peut être un jour exposé au risque de surendettement dans des moments charnières de la vie. Une grande nouveauté de ce rapport est d'avoir pu révéler que le surendettement n'est pas l'apanage des jeunes. Ce sont plutôt durant les moments critiques de la vie, que ce soit la majorité, l'indépendance financière, l'accueil d'un enfant, la retraite, un divorce, une séparation, la perte d'un emploi ou des problèmes de santé, que l'on peut se retrouver dans une situation difficile. Nous souhaitons dès lors avoir une action de sensibilisation qui pourra porter ses fruits. La mesure de la prévention qui se fait pour tous les apprentis de 2<sup>e</sup> année par Caritas et l'extension de cette offre maintenant pour tous les apprentis sont d'excellentes mesures. On voit, avec l'évaluation que Caritas a faite sur le projet pilote que nous avons lancé, qu'il est indispensable que l'on puisse intervenir pour tous les apprentis.

Concernant les différentes interventions, M<sup>me</sup> la Députée Badoud a relevé le programme cantonal genevois. Nous allons dans cette direction. Notre commission contre le jeu excessif va s'étendre aussi à la coordination de toutes les mesures contre le surendettement. Ces problématiques seront abordées dans le cadre de cette commission. Nous avons également identifié la problématique des impôts, puisque les arrié-

rés d'impôts sont la première cause des dettes auprès de la population. C'est quelque chose qui va être examinée.

Concernant la question de Pro Juventute, le centre de documentation de la HEP offre ce matériel qui est utilisé par les enseignants. Les écoles n'ont peut-être pas répondu à la demande, mais les enseignants utilisent ce matériel. Le Service de l'enseignement obligatoire collabore avec Pro Juventute pour adapter les moyens actuels, «Sapristi» et «Kinder-Cash», aux exigences de la formation du PER dans le cadre d'une perspective d'une éducation en vue du développement durable. A tous les moments de la scolarité de l'élève, nous entendons avoir des actions différentes et adaptées à l'âge des enfants. Il est important que l'on puisse les sensibiliser. Concernant les discussions au niveau fédéral suite à l'initiative parlementaire déposée par Josiane Aubert, les deux Conseils ont donné suite à ladite initiative. Le Conseil d'Etat fribourgeois s'est déterminé par rapport à la consultation. Il s'est prononcé en faveur d'un durcissement de la loi. Le Conseil d'Etat suit attentivement les débats au niveau fédéral.

Avec ces remarques, je vous demande de prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

### **Projet de décret 2013-DICS-4 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'acquisition de terrain et d'un crédit d'étude en vue de la construction d'un bâtiment pour la Faculté de droit de l'Université de Fribourg sur les terrains de la Tour Henri, à Fribourg<sup>1</sup>**

Rapporteur: **Nicolas Kolly** (UDC/SVP, SC).

Commissaire: **Isabelle Chassot**, Directrice de de l'instruction publique, de la culture et du sport.

#### **Entrée en matière**

**Le Rapporteur.** Tout d'abord concernant cet objet, mon lien d'intérêts est que j'effectue actuellement un Master au sein de la Faculté de droit de l'Université de Fribourg, Master que j'ambitionne de terminer avant la construction du nouveau bâtiment. J'ai donc le plaisir de vous présenter, au nom de la commission parlementaire, ce décret qui vise à l'acquisition d'un terrain et à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de la construction d'un nouveau bâtiment pour la Faculté de droit de notre Université.

La Faculté de droit de l'Université de Fribourg fête cette année ses deux cent cinquante ans. A la rentrée 2013, environ 10 000 étudiants étaient inscrits auprès de cette Université, dont environ 1600 à la Faculté de droit. A noter que cet effectif semble maintenant stable, mais qu'il y avait encore près de 2000 étudiants à la Faculté de droit dix ans plus tôt. Cela démontre bien la concurrence existant entre les diffé-

rentes universités suisses. En 2012, l'Université de Fribourg occupait 1722 postes EPT dont 73% résidaient dans notre canton d'après une étude de 2009. Cette même étude arrivait à la conclusion que l'Université de Fribourg a un apport financier positif pour notre canton. La Faculté de droit offre une formation universitaire complète avec un Bachelor et un Master d'excellent niveau, notamment grâce à leur caractère bilingue.

La Faculté est actuellement répartie sur plusieurs sites en ville de Fribourg: Miséricorde, Beauregard, Pérolles et aux Portes de Fribourg, avec notamment l'Institut pour le fédéralisme à Granges-Paccot. Cette dispersion rend difficile les synergies au sein de la Faculté et représente un coût élevé de location, soit plus de 1 million de francs en 2013 pour la location à Beauregard et des locaux aux Portes de Fribourg. Enfin, le manque de places pour les étudiants est également un problème. Pour remédier à cette problématique, le Conseil d'Etat – que je remercie pour son travail – propose au Grand Conseil la construction d'un nouveau bâtiment situé entre le site de Miséricorde et la gare de Fribourg, sur le site dit de la Tour Henri.

Pour ce faire, un groupe de travail réunissant le Service des constructions et de l'aménagement, l'Université de Fribourg et la Ville de Fribourg a déjà été mis en place pour les études préliminaires. Une étude d'urbanisme a donc été menée, englobant une zone plus large, avec notamment l'Hôpital des bourgeois et le bâtiment de la Poste. C'est ainsi que l'étude Privileggio-Secchi de Milan a été retenu grâce à ce projet qui inclut notamment l'extension de la Faculté de droit sur le site de la Tour Henri. La prochaine étape de ce programme est, si ce décret est accepté, le lancement d'un concours d'architectes à la fin 2013, l'objectif étant la soumission en 2016 du décret relatif au crédit d'engagement pour ce nouveau bâtiment.

D'une surface de près de 20 000 m<sup>2</sup>, ce bâtiment permettra de centraliser la Faculté de droit sur un seul site. Cette construction permettra de mettre en valeur un site stratégique du centre-ville. Pour ce faire, il sera nécessaire d'acquérir le bâtiment de la Fondation Le Tremplin. Un contrat de vente a d'ailleurs déjà été signé avec, comme condition, l'adoption du présent décret par le Grand Conseil. Ce contrat porte sur un montant, après négociations, de 1,7 million de francs. Le reste des terrains est déjà propriété du canton. En effet, ces terrains ont été acquis en 1998 et cela déjà, d'après le message du Conseil d'Etat de l'époque, pour la construction d'un nouveau bâtiment pour la Faculté de droit. A noter que la parcelle du Tremplin ne pouvait être acquise à l'époque, car elle bénéficiait d'un programme de subventions qu'elle aurait dû rembourser en cas de vente avant 2011.

En ce qui concerne le relogement futur du Tremplin, des démarches sont déjà en cours et certaines solutions se profilent déjà. Il est à rappeler qu'une partie de ce site est répertoriée à l'inventaire fédéral ISOS des sites à protéger. En effet, la Tour Henri, édifice de défense du XV<sup>e</sup> siècle, est protégée. Il faudra par conséquent conserver cet édifice et, je l'espère, pouvoir le mettre en valeur dans cette nouvelle construction.

<sup>1</sup> Message pp. 1986ss.

Les autres bâtiments du site ne font pas l'objet de protection et pourront par conséquent être détruits.

Le Conseil d'Etat demande donc au Grand Conseil un crédit pour l'étude en vue de la construction d'un nouveau bâtiment. Ce crédit est de 6,7 millions de francs, ce qui représente les 6,5% de l'estimation du nouveau bâtiment, lequel est évalué actuellement à 100 millions de francs. Ce montant comporte les coûts des études préliminaires déjà effectuées. A ce crédit d'étude, il convient de rajouter 1 720 000 francs pour l'acquisition de l'immeuble du Tremplin, soit un total demandé de 8 220 000 francs. La commission parlementaire s'est réunie le 20 septembre 2013. Durant cette séance, les membres de la commission ont demandé des informations supplémentaires sur ce projet, notamment si la Faculté de droit a réellement besoin d'un nouveau bâtiment.

Il est ressorti que les besoins en locaux sont clairement établis et que cette construction contribuera de manière importante à l'activité de la Faculté de droit. En ce qui concerne les besoins des autres Facultés, ces besoins ne seront pas totalement couverts par cette construction. Au niveau de l'avenir du site et en particulier de l'actuelle mensa, une nouvelle mensa devrait être intégrée dans une phase ultérieure du projet d'urbanisme. Ensuite, est-ce que certaines parcelles devront être assainies, car étant classées en sites pollués? Il nous a été indiqué qu'il faudra mener des investigations supplémentaires, mais qu'il n'y avait pas de remblais sur ce site, donc rien de grave. Pour ce qui est du prix au m<sup>2</sup> du terrain, celui-ci a été fixé par un expert immobilier et correspond à la valeur du marché.

Après avoir obtenu des explications claires, la commission parlementaire a accepté ce décret et vous recommande d'en faire autant. Ce projet renforcera sans nul doute l'attrait de l'Université de Fribourg et de son excellente Faculté de droit. Enfin, cet investissement permettra peut-être à Fribourg d'avoir son Learning Center. L'Université de Fribourg se sentira moins oubliée, comme cela fut un peu le cas après la dotation de plusieurs millions de francs à la nouvelle chaire de l'EPFL sur le site de blueFACTORY. Il ne faut pas seulement développer de nouvelles choses, mais également renforcer les forces existantes. Ce projet va dans ce sens.

Je terminerai en remerciant M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat Isabelle Chassot, M. l'Architecte cantonal Charles-Henri Lang, ainsi que M<sup>me</sup> Barbara Vauthey, cheffe du Service des affaires universitaires pour leur disponibilité et les informations données à la commission parlementaire.

**La Commissaire.** Je remercie M. le Rapporteur pour cette présentation très complète qui me permet de limiter mon intervention à quelques éléments.

Il est vrai, comme le titrait récemment un journal fribourgeois, que le projet de construction pour la Faculté de droit a été annoncé depuis longtemps. En effet, il a été prévu en 1995 déjà comme une deuxième phase du développement des infrastructures de l'Université pour les sciences humaines et sociales. Cela devait être réalisé après le bâtiment des sciences économiques et sociales sur le Plateau de Pérolles. Ainsi les

travaux préliminaires en vue de cette construction ont été lancés peu après l'inauguration de Pérolles II. Ils ont commencé par une étude des besoins, menée par la Faculté de droit et consolidée par le Rectorat en tenant compte, en particulier, de la possibilité d'intégrer le site de la Tour Henri dans le campus de Miséricorde. Cette approche est importante et elle résulte de la volonté affirmée de concentrer les bâtiments universitaires autour de deux sites: Miséricorde et Pérolles. Elle assure également une meilleure gestion des locaux d'enseignement sur chaque site. Inscrire le projet dans une réflexion globale, c'était aussi la démarche choisie ensemble avec la Ville de Fribourg et qui a permis d'effectuer une étude d'urbanisme sur tout un quartier, des deux côtés de la voie de chemin de fer, en y associant également la Poste et les CFF.

Le résultat de cette étude sera réalisé par étape et le bâtiment pour la Faculté de droit en constitue la première. Le crédit d'étude qui vous est soumis aujourd'hui concerne uniquement ce bâtiment qui doit trouver place sur la parcelle délimitée par l'avenue de l'Europe (au nord-ouest), la route de Tivoli (au sud-ouest), la ligne de chemin de fer (au sud-est) et l'actuelle entrée du parking de Miséricorde (au nord-est). La Fondation Le Tremplin est propriétaire de la parcelle de 508 m<sup>2</sup> à l'avenue de l'Europe 6. Pour le Conseil d'Etat, il était important de fixer les conditions de l'acquisition de cette parcelle et de disposer du crédit y relatif avant de lancer le concours d'architecture. Ainsi, un contrat de vente à terme a été conclu entre l'Etat et la Fondation selon lequel l'Etat se porte acquéreur de ce bien immobilier pour un montant de 1,7 million de francs, les conditions suivantes devant être satisfaites avant la transaction: approbation du présent décret par le Grand Conseil et sa promulgation; déménagement de la Fondation Le Tremplin sur un nouvel emplacement. L'Etat s'est engagé à soutenir la Fondation dans la recherche de locaux adéquats pour son activité et, plus précisément, de prendre ses besoins en considération dans l'étude portant sur le terrain qu'il possède à la route des Daillettes à Fribourg, étude que le Service des bâtiments lance ces prochains jours.

Le rapporteur l'a souligné, les documents du concours d'architecture concernant la construction du bâtiment pour la Faculté de droit sont prêts et le concours pourra être publié dès que la décision du Grand Conseil sera tombée et que le délai référendaire se sera écoulé. Le lauréat de ce concours devrait alors être connu avant l'été 2014. Il se verra ensuite confier l'étude détaillée du projet de construction. Cette étude devra spécifier précisément tous les aspects architecturaux et techniques de la réalisation et permettre d'établir un devis qui servira de base à la demande d'un crédit d'engagement. Sur la base du programme défini et de l'expérience, le coût de la réalisation de ce bâtiment devrait être de l'ordre de grandeur de 100 millions de francs. Il s'agit, à ce stade de la procédure, d'une approximation grossière, mais c'est sur cette base que le crédit d'étude de 6,5 millions de francs, qui vous est demandé, a été estimé.

Vous me permettrez, pour conclure, de relever les quatre objectifs du projet: donner à la Faculté de droit des conditions d'apprentissage et de travail adéquates en la réunissant en un lieu. La situation actuelle, avec plusieurs emplacements

aussi bien pour les bureaux des collaborateurs que pour l'enseignement, n'est clairement pas satisfaisante. Les étudiants doivent se déplacer entre Pérolles, Beauregard et Miséricorde. La bibliothèque n'est pas au même endroit que les cours, ni les bureaux des professeurs. Une telle situation est négative pour les collaborations, pour les rencontres informelles et empêche le développement d'un esprit commun, d'un sentiment d'appartenance; créer des infrastructures qui peuvent tenir la comparaison avec les autres Facultés de droit en Suisse. Dans d'autres universités suisses, les Facultés de droit disposent de bâtiments nouveaux et de bibliothèques spacieuses, alors que la Faculté fribourgeoise pâtit de conditions peu favorables. Les infrastructures ne font pas tout – je l'admets –, mais elles participent à l'image d'une Faculté qui se veut moderne et tournée vers l'avenir; il s'agit de profiter de la situation exceptionnelle des terrains de la Tour Henri limitrophes du site de Miséricorde. Cela permettra de créer un campus unique – avec tous les avantages pour l'organisation des cours, des autres activités et pour la gestion du site – et, en même temps, à proximité immédiate de la gare et des transports publics; réaliser ainsi et également une première phase de la transformation plus large de ce quartier de la ville avec la mise en valeur, à prévoir dans un deuxième temps, de la place qui longe l'aile sud-ouest de Miséricorde et où, selon le projet Privileggio-Secchi, un campo, un vrai lieu public, doit être créé, ainsi qu'avec les autres éléments de ce projet d'urbanisme, lesquels doivent être réalisés par la ville et la Poste.

Il s'agit, vous l'admettez, d'un projet d'avenir pour la Faculté de droit, pour l'avenir et pour ce quartier de la ville de Fribourg. Je vous remercie d'entrer en matière.

**Raemy Hugo** (PS/SP, LA). Meine Interessenbindung: Ich bin Mitglied des Senates der Universität Freiburg.

Die Sozialdemokratische Fraktion dankt dem Staatsrat für die Botschaft und für die Bereitschaft, das Projekt Thierryturm nach langer Wartezeit zu verwirklichen. Wir treten auf das vorliegende Dekret ein und werden es einstimmig unterstützen. Dies aus den folgenden Gründen. Die Rechtsfakultät ist seit bald 20 Jahren in der Stadt verstreut: Miséricorde, Beauregard, Portes de Fribourg. Auch ganz entgegengesetzt im Pérolles werden Vorlesungen oder Seminare gehalten. Eine solche Verzettlung ist alles andere als ideal. Man stelle sich schon nur vor, wie viele Kilometer Studierende und Dozierende pro Tag sinnlos zurücklegen müssen und wie viel Zeit so ungenutzt verstreicht.

Mit der neuen Überbauung auf dem Terrain neben dem Thierryturm soll die Fakultät wieder an einem Standort zusammengeführt werden, was die Rahmenbedingungen für die Ausbildung entscheidend verbessern wird. Studierende und Dozierende werden viel leichter in Kontakt treten können und wieder eine für Lehre und Forschung ausserordentlich günstige Gemeinschaft bilden – so wie es früher der Fall war, als sich die Rechtsfakultät von Freiburg ihren hervorragenden Ruf aufbauen konnte.

Wenn Freiburg langfristig ein attraktiver Universitätsstandort bleiben oder gar noch ein attraktiverer Standort werden will, dann sind Investitionen unabdingbar. Dies gilt selbstre-

ndend für alle Fakultäten. Es stellt sich nämlich die Frage: Was bringt einen jungen Menschen dazu, sich für ein Studium an der Universität Freiburg zu entscheiden? Sicher: Freiburg ist eine schöne Stadt. Die Universität geniesst in verschiedenen Bereichen einen guten Ruf und sie kann mit ihrem zweisprachigen Angebot punkten. Aber die Infrastruktur ist ein weiterer, nicht zu unterschätzender Faktor. Freiburg steht in Konkurrenz mit den anderen Universitäten, welche in den letzten Jahren ebenfalls gross investiert haben. Die geplanten Investitionen werden einen weiteren Beitrag zur Entwicklung der Universität leisten. Dies gilt auch für die mathematisch-naturwissenschaftliche Fakultät, welche als nächstes an der Reihe sein soll. Gemäss dem Masterplan Pérolles 2030, welcher dem Senat an seiner letzten Sitzung präsentiert wurde, soll bereits im nächsten Frühling als erste Etappe mit der Planung eines Pavillons begonnen werden, welcher den grossen Platzmangel etwas entschärfen soll. Der Staatsrat kann auch hier mit der Unterstützung der Sozialdemokratische Fraktion rechnen. Denn langfristig kann die Qualität von Forschung und Lehre nur erhalten werden, wenn die Infrastruktur verbessert wird und genug Raum zur Verfügung steht.

Zur Problematik der Stiftung Tremplin wird meine Kollegin Solange Berset noch Stellung nehmen.

Mit diesen Bemerkungen wird die Sozialdemokratische Fraktion dem Dekret – wie eingangs erwähnt – zustimmen und lädt Sie ein, es ihr gleich zu tun und so dem Projekt Thierryturm auf starke Beine zu helfen. Und ja, eine Frage konnte mir die Botschaft nicht beantworten: Weshalb heisst der Thierryturm in französischer Sprache eigentlich Tour Henri? Vielleicht kann uns das Frau Chassot noch erklären.

**Losey Michel** (UDC/SVP, BR). La Commission des finances et de gestion a analysé ce décret sous l'aspect financier. Tous les membres de cette commission vous recommandent de soutenir ce décret tel que proposé. Au-delà de l'aspect financier, les membres de la Commission des finances et de gestion ont relevé l'intérêt stratégique qu'a ce projet au niveau de la Faculté de droit de l'Université de Fribourg; et il va également tout à fait dans la stratégie immobilière du Gouvernement fribourgeois d'acquérir les biens immobiliers nécessaires à son activité.

C'est pour ces raisons que je vous recommande de soutenir ce décret.

**Schafer Bernhard** (ACG/MLB, SE). Die Fraktion des Mitte-Links-Bündnisses hat sich mit dem vorliegenden Dekretsentwurf über die Gewährung eines Kredits für den Landerwerb und eines Studienkredits für den Bau eines Gebäudes für die Rechtswissenschaftliche Fakultät der Universität Freiburg auseinandergesetzt. Unsere Fraktion unterstützt den vorliegenden Dekretsentwurf einstimmig und begrüsst die vorgesehenen Investitionen. Dies insbesondere aus nachfolgenden Überlegungen.

Durch das Zusammenführen der heutigen drei Standorte an einen einzigen im Zentrum der Stadt und beim Standort Miséricorde wird die Attraktivität der Rechtsfakultät gesteigert, aber auch die der Universität, welche einer immer

grösseren Konkurrenz ausgesetzt ist. Synergien mit dem bisherigen Standort Miséricorde können genutzt werden, das Potential des Campus Miséricorde im Gesamten kann erhöht werden. Es können über eine Million Schweizer Franken an Mietkosten eingespart werden, besonders aber werden die Arbeitsbedingungen der Mitarbeiter verbessert, der Austausch unter den Studierenden und der Austausch zwischen Studierenden und Lehrkräften gestärkt. Für unsere Fraktion ist es wichtig, dass die Empfehlungen des Uniteams, wie beispielsweise die Erhöhung des Anteils an erneuerbarer Energie, der Einsatz des Minergie-P-Eco-Standards wie auch der Einbezug aller Aspekte zur Gesundheit am Arbeitsplatz bei der Innenausstattung im Rahmen der Detailstudie umgesetzt werden. Auch gilt es, die Projekte der Agglomeration wie beispielsweise die Transagglomération optimale ins Projekt einzubeziehen.

Mit diesen Bemerkungen im Namen unserer Fraktion bitte ich Sie, den vorliegenden Dekretsentwurf einstimmig zu unterstützen.

**Peiry Stéphane** (UDC/SVP, FV). Notre groupe a pris connaissance avec intérêt de ce message relatif au crédit d'études pour centraliser la Faculté de droit sur les terrains de la Tour Henri. La Faculté de droit attend ce crédit d'étude depuis de longues années. Il aura fallu attendre, d'une part, la construction de Pérolles II, puis la libération de l'immeuble appartenant à la Fondation Le Tremplin – afin que celle-ci ne soit pas contrainte de rembourser la subvention fédérale perçue en 1986 – pour qu'enfin le Conseil d'Etat ait les coudées franches pour élaborer ce message.

Les terrains de la Tour Henri, à côté du site historique de l'Université à Miséricorde, se prêtent évidemment très bien pour réunir toute la Faculté de droit. En effet, ce n'est plus dans l'esprit de la politique d'aménagement du territoire de laisser un terrain en grande partie en friche en plein centre-ville. En outre, il n'est pas utile de rappeler ici la réputation de la Faculté de droit de notre Université et il faut bien admettre que malgré cette excellente réputation, la dispersion actuelle de la Faculté sur trois sites – entre Beauregard, Miséricorde et Granges-Paccot – donne une image peu attractive pour tout futur étudiant.

Concernant plus spécifiquement le crédit d'étude, nous prenons bonne note que l'évaluation repose sur un pourcentage – 6,5% – de l'investissement brut estimé à 100 millions de francs, investissement lui-même estimé sur la base des coûts effectifs au m<sup>2</sup> pour une construction similaire, dont notamment le site de Pérolles II. Nous tenons néanmoins à insister sur le fait que ce crédit d'étude devra être tenu.

Avec ces quelques considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre accepte ce décret à l'unanimité.

**Castella Didier** (PLR/FDP, GR). Tout d'abord mes liens d'intérêts: je siège au sein du Sénat de l'Université de Fribourg.

Le projet d'extension de l'Université de Fribourg répond à un besoin avéré, aussi bien en termes de surface que de nécessité de concentrer les locaux pour satisfaire aux besoins de qualité de l'enseignement. Cette extension est principalement

justifiée pour parer à l'augmentation des étudiants, à l'étroitesse des locaux actuels et à la dissémination de ceux-ci dans l'agglomération fribourgeoise.

Nous pouvons être fiers du succès de notre Université qui porte loin une image positive de notre canton, génère des revenus indirects importants pour nos commerces, nos entreprises et, en conséquence, pour les institutions publiques qui nous sont si chères. L'Université est génératrice d'emplois à haute valeur ajoutée, qui manquent cruellement à notre canton. Il paraît donc judicieux de lui accorder un espace nécessaire pour lui permettre de poursuivre et développer ses activités.

J'aimerais aussi ici, une fois n'est pas coutume – tant la timidité du Conseil d'Etat a souvent été dénoncée dans cette salle en matière de politique foncière active –, saluer l'esprit visionnaire qui a été le sien en procédant à l'acquisition de divers terrains qui permettent aujourd'hui de procéder à l'étude qui nous est proposée.

Pouvoir proposer l'extension de notre Université en plein centre-ville, à deux pas de la gare principale, en connexion directe avec le site existant, est une chance unique et exceptionnelle. Vous l'avez compris, c'est avec enthousiasme que je soutiens ce crédit avec le soutien unanime du groupe libéral-radical.

**Doutaz Jean-Pierre** (PDC/CVP, GR). Mes liens d'intérêts? Je n'en ai pas. Le projet de décret – que M. le Rapporteur et mes collègues préopinants viennent d'énoncer et que vous avez pu lire à travers le message du Conseil d'Etat – au bénéfice de la Faculté de droit de l'Université de Fribourg sur le site de la Tour Henri s'inscrit pleinement dans cet esprit visionnaire et de culture universitaire dont Fribourg a été pionnier depuis 1882 et se doit de consolider.

La Faculté de droit, qui porte haut les couleurs de Fribourg depuis des décennies, souffre actuellement – comme il a été dit – de son éclatement sur plusieurs sites, ce qui entraîne une dispersion des identifications académiques et des synergies. La notoriété d'une université ne peut se reposer sur un passé doré ou ronronner sur des acquis reconnus. La mobilité des étudiants, la diversité de l'offre et la qualité des campus, tant au niveau national qu'international, demandent et exigent non seulement un enseignement de très haut niveau, dont Fribourg fait office de référence, mais également une qualité des infrastructures – locaux, salles, auditoriums, bibliothèques – favorable à l'échange et au partage du savoir étudiant et professoral.

Au nom du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique, je remercie la commissaire du Gouvernement et l'ensemble de ses Services, Rectorat compris, pour l'élaboration du très bon et complet message relatant l'historique de la Faculté dès 1882 à nos jours où, aujourd'hui, quasi 1600 étudiants se forment, recherchent, développent et s'instruisent. A travers ce message, je relève tout particulièrement la décision du mandat d'étude parallèle d'urbanisme commandité et mené conjointement par l'Etat, la Ville de Fribourg, ainsi que par les principaux partenaires privés que sont la Poste

et les CFF, ce projet développant l'analyse sur l'ensemble du quartier, soit dans son grand périmètre.

L'avant-projet qui nous est soumis s'inscrit parfaitement dans cet esprit et dans l'urbanisation souhaitée par les partenaires. La qualité du site et, surtout, sa localisation géographique exceptionnelle à deux pas de la gare, nous offrent une chance extraordinaire de pouvoir opérer une concentration en ce lieu. Le décret demandé comprend l'acquisition de l'immeuble de la Fondation Le Tremplin – sous forme d'un contrat de vente à terme – et un crédit d'étude se montant à 6,5% d'un investissement supputé et qui devrait avoisiner les 100 millions de francs. Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique, sensible au développement d'un fleuron du savoir, appartenant non seulement à l'économie, mais au patrimoine fribourgeois, au service de la jeunesse et du droit des peuples, s'est prononcé à l'unanimité en faveur de ce décret.

Investir, c'est croire en l'avenir. Vous l'avez bien compris, M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat Isabelle Chassot, vous qui dirigez – on pourra bientôt dire «qui avez dirigé» – avec maîtrise, engagement et compétence une Direction dont les domaines d'activités ont rarement été aussi sensibles, difficiles et en mutation perpétuelle. En votre dernier jour de session dans cet hémicycle, vous nous présentez et offrez un dernier dossier d'investissements, à la qualité reconnue en commission, à l'image de votre engagement durant ces douze ans mis au profit de votre canton. Merci pour votre engagement. Vos compétences, rapidement reconnues, se sont naturellement imposées et vous ont conduite aussi à la présidence de la CDIP. Quel message, encore aujourd'hui empli d'esprit compétiteur et visionnaire, vous laisserez encore envers cette Université qui vous est chère, qui vous a formée et qui fêtera ses deux cent cinquante ans tout prochainement. Sans expérience dans le domaine de l'éducation et de la formation il y a douze ans, votre sens politique au service du canton, votre maîtrise des dossiers et votre personnalité ont fait rayonner Fribourg et rayonneront encore bien au-delà des frontières cantonales.

En mon nom personnel et au nom du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique, merci pour votre engagement, M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat, lequel engagement fera désormais date.

**Berset Solange (PS/SP, SC).** Je déclare mon lien d'intérêts: je suis membre du conseil de fondation du Tremplin.

Je remercie le Conseil d'Etat pour les démarches entreprises afin que Le Tremplin puisse déménager dans d'autres locaux. En effet, le terrain sur lequel Le Tremplin remplit ses activités doit être acquis par l'Etat pour permettre la construction d'un bâtiment destiné à l'Université de Fribourg. Le contrat de vente à terme est signé sous réserve de l'acceptation du décret dont nous parlons maintenant. M<sup>me</sup> la Commissaire a parlé du point sur lequel je souhaitais vous rendre attentifs, chers collègues, Mesdames, Messieurs et toutes les personnes qui seront ou sont déjà en charge de ce projet.

En fait, une autre condition figure dans le contrat et porte sur le déménagement du Tremplin. Plusieurs pistes sont en discussion et je souhaite qu'une solution soit trouvée très rapidement pour que Le Tremplin puisse déménager et continuer à tenir ses activités. Il serait dommageable que, tout à coup, si on ne trouve pas de solution pour Le Tremplin, le projet de l'Université soit retardé. Je crois que nous devons tous travailler dans ce sens et je sais que le Conseil d'Etat va dans ce sens, mais c'était dans l'objectif de rendre tout le monde bien conscient que ce serait dommage que ce projet soit retardé si l'un des points n'était pas rempli.

**Le Rapporteur.** Je voudrais remercier tous les groupes et les intervenants pour le soutien apporté à ce crédit d'étude. Les intervenants ont tous relevé le manque de place actuel de la Faculté de droit de l'Université de Fribourg, la qualité de l'enseignement – laquelle se verra renforcée par la construction de ce nouveau bâtiment – et également l'effet négatif actuel que la dispersion des entités de la Faculté de droit engendre pour cette dernière. Ils ont également relevé l'apport bénéfique de cette construction et nous l'avons également relevé en commission.

Par rapport aux souhaits des députés émis dans le cadre de cette entrée en matière, je relève le souhait du député Schaffer qui dit qu'il aimerait avoir une construction Minergie et mettre en avant les énergies renouvelables. Le député Peiry demande que le crédit d'étude soit respecté. Enfin, M<sup>me</sup> la Députée Berset souhaite que l'on trouve rapidement une solution pour reloger la Fondation Le Tremplin, actuellement sur le site de la Tour Henri.

Je vais laisser M<sup>me</sup> la Commissaire répondre à ces souhaits de façon plus précise. En tant que cheffe de l'instruction publique, je la laisserai également répondre à l'interrogation surprise en histoire portant sur la Tour Henri ou Thierryurm; elle sera plus à même pour y répondre.

**La Commissaire.** Je souhaite à mon tour remercier les rapporteurs des groupes pour leurs propositions d'accepter le décret. Je souhaite les remercier en particulier pour le soutien annoncé au développement de notre Université dans le cas qui nous occupe aujourd'hui, soit pour le soutien à ces infrastructures.

S'agissant des questions posées, la première remarque, le nom en allemand Thierryurm, alors que c'est Tour Henri en français: nous avons effectivement découvert qu'en allemand, cette construction porte le nom de son Baumeister du début du XV<sup>e</sup> siècle, lequel s'appelait Therry ou Thierry. En revanche, en français, elle porte le nom du secteur annoncé – il y a, semble-t-il, quelques interrogations à ce sujet – du saint; et cela aurait dû être Tour de la St-Henri, mais on n'est pas tout à fait sûr de ce point-là. Je suis sûre en revanche du nom du Baumeister.

S'agissant de M<sup>me</sup> la Députée Solange Berset, je souhaite effectivement remercier la Fondation Le Tremplin pour sa compréhension des besoins de l'Université et pour sa collaboration ouverte. Je souhaite effectivement l'assurer que nous recherchons la solution la plus adéquate pour les besoins du

Tremplin. Le Tremplin remplit aussi une mission de service public et il ne s'agit pas de jouer une institution contre l'autre, mais bien de trouver la meilleure solution possible pour chacune des institutions.

S'agissant enfin des remarques liées aux besoins de l'Université de Fribourg, en particulier pour sa Faculté des sciences, il est vrai, M<sup>mes</sup> et MM. les Députés, que vous n'avez pas fini de décider des montants pour l'Université, en particulier pour ses infrastructures. Le nouveau ou la nouvelle Directrice de l'instruction publique pourra en effet défendre prochainement un décret portant sur une construction modulaire transitoire sur le Plateau de Pérolles permettant de répondre aux besoins les plus urgents de la Faculté des sciences. Le Conseil d'Etat l'a, en effet, adopté lors de sa séance de lundi dernier.

En guise de conclusion, vous me permettrez de relever le travail de grande qualité effectué par la cheffe du Service des affaires universitaires et par notre architecte cantonal, ensemble avec le rectorat de l'Université. Je souhaite les en remercier chaleureusement et officiellement.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Première lecture

### ART. 1

**Le Rapporteur.** Cet article indique le montant ouvert auprès de l'administration des finances pour ce crédit d'étude et pour l'acquisition de la parcelle du Tremplin.

- > Adopté.

### ART. 2

**Le Rapporteur.** Cet article indique que les crédits de paiement seront portés au budget d'investissement de l'Université de Fribourg.

- > Adopté.

### ART. 3 ET 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

**Le Rapporteur.** L'art. 3 donne la méthode et le pourcentage d'amortissement et l'art. 4 indique que ce décret est soumis au référendum financier facultatif.

- > Adoptés.

## Deuxième lecture

### ART. 1 À 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

## Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 99 voix contre 1. Il n'y a pas d'abstention.

### Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur ( ), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 99.*

### A voté non:

Schneuwly P. (SE, PS/SP). *Total: 1.*

—

**Motion 2013-GC-2 (M1021.13) Pierre Mauron/  
Xavier Ganiotz  
(investissement/financement en faveur de  
l'imprimerie Saint-Paul)<sup>1</sup>**

**Prise en considération**

**Mauron Pierre** (*PS/SP, GR*). Au vu de l'accueil glacial qui a été réservé par ce Parlement concernant le traitement du personnel de l'Etat, je ne me fais guère d'illusions quant au sort de cette motion. En bilatérale, certaines personnes – dont des présidents de groupe – m'ont demandé s'il ne valait pas mieux la retirer. A défaut, ce serait faire preuve d'acharnement. Acharnement simplement pour entendre à nouveau les mêmes choses. Acharnement pour se battre contre quelque chose qui devient très délicat ou acharnement directement contre M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat Isabelle Chassot pour l'inciter à travailler vraiment jusqu'à la dernière minute avant qu'on ne prenne congé d'elle. Non, en fait, cette motion a été maintenue pour plusieurs raisons: par respect pour les 11 500 personnes qui ont signé la pétition; pour la question des cinquante emplois menacés; pour que vous puissiez entendre ce qui va suivre.

Selon la réponse du Conseil d'Etat du 16 juin 2013, il y a plusieurs arguments pour rejeter cette motion. Les principaux sont le défaut de base légale, le fait qu'il n'y a pas de comparaison avec d'autres mesures et le fait que cette motion soit hors plan de relance 2009.

Pour la question de la base légale, d'abord. Lorsque la Confédération suisse, par exemple, a voté en 2009 un montant de 60 milliards de francs pour venir en aide à l'UBS, il n'y avait pas non plus de base légale claire; on en a créé pour l'occasion. Il s'agit d'une motion, une motion en termes généraux qui laisse au Conseil d'Etat, que ce soit sous forme de décret ou sous toute autre forme, la possibilité d'agir. Donc, il ne s'agit pas d'un défaut de base légale, mais d'un défaut de volonté politique. On nous dit encore que cet élément n'est pas comparable aux autres aides, que ce soit pour AGY Expo SA, pour l'économie laitière ou pour les Remontées mécaniques fribourgeoises. On parle d'incidences majeures de ces secteurs pour le canton, contexte qui n'est pas égale à celui de la presse écrite fribourgeoise. A mon avis, ceci est faux. Certes, les intérêts économiques ont existé pour les trois éléments cités ci-avant, mais il y a également un intérêt public pour cette question des journaux locaux. Je vais prendre simplement pour exemple le traitement de l'actuelle campagne au Conseil d'Etat, laquelle a justement été provoquée suite à la démission de M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat Isabelle Chassot. Cette campagne est couverte par les médias, que ce soit la radio ou la télé, locale ou nationale; il faut savoir que ces médias sont financés en partie par la redevance, redevance que nous payons. En contrepartie de cette redevance, ces médias assument une tâche d'information, soit une tâche publique.

Qu'en est-il des journaux locaux? En soi, ils appartiennent à une entreprise privée et ces journaux, que ce soit les *Freiburger Nachrichten*, *La Liberté* ou *La Gruyère*, n'ont aucune obligation de couvrir cette campagne. Oseriez-vous imaginer, vous, présents dans le Parlement, une campagne actuelle au Conseil d'Etat sans couverture rédactionnelle de ces journaux? Je parle de la couverture rédactionnelle, parce que la couverture publicitaire est plus opaque. Nous aurions dans ce cas un déficit d'information relativement important. Et lorsque nous voyons que ces trois journaux locaux assument toute une part de couverture, aussi par rapport aux trois candidats du premier tour, aux deux candidats du deuxième tour, il paraît évident qu'il y a un intérêt public certain pour le maintien d'une presse libre, fribourgeoise, indépendante et qui peut à coup sûr, dès le moment où l'on soutient financièrement l'imprimerie St-Paul, continuer de fonctionner de la même manière.

La réponse du Conseil d'Etat dit: «En outre, le recours à un prestataire tiers pour l'impression des journaux du groupe St-Paul n'induit pas de facto un facteur de dépendance vis-à-vis des titres concernés.» De notre point de vue, nous pensons qu'il s'agit au mieux de naïveté, au pire de politique de l'autruche. Les groupes qui assument l'impression agiront à leur guise quant au prix qu'ils vont demander pour l'impression, quant au délai qu'ils vont imposer et quant à d'autres conditions encore. Nous craignons fortement, quant à nous, qu'un lien de dépendance sera induit et sera inéluctable. Les rédactions n'auront plus le choix. On le voit encore avec ce qui arrive aujourd'hui avec le journal *Le Temps*, comme vous l'avez appris dernièrement. Et ceci, c'est sans oublier les conséquences pour le personnel, soit la perte des cinquante emplois dont vous parlera plus précisément mon collègue Xavier Ganiotz tout à l'heure. Nous aimerions entendre de la part du Gouvernement plus un soutien concret aux entreprises locales qui ont des emplois et un tout petit peu moins de high tech in the green ou de high tech in the green blueFACTORY.

Je terminerai en disant que, comme les mesures d'économies nous avaient demandé justement d'être un peu plus circonspects et précautionneux ces dernières années, nous avons indiqué à plusieurs reprises, entre 2007 et 2011, que, notamment par rapport aux baisses fiscales, il fallait être plutôt fourmi que cigale. Nous aimerions vous dire qu'aujourd'hui, nous avons des craintes pour cette indépendance de la presse, que nous n'osons pas imaginer, par exemple, une campagne comme celle-ci non couverte par nos journaux locaux, que nous ne voulons pas, dès 2015, n'avoir que les yeux pour pleurer et se dire: «Ah, il aurait fallu faire autrement!» Je sais qu'avec la décision des FN prise en mars 2013 de maintenir leur contrat, c'est délicat. De notre point de vue, c'est une erreur. Je pense qu'avec un peu de volonté politique, nous pourrions revenir sur ce sujet. Même s'il y a un risque de dépendance, nous ne voulons pas assumer ce risque. Pour un montant de l'ordre de 3 à 5 millions de francs, nous pensons plutôt qu'il est judicieux d'assurer ceci d'une manière claire.

**Castella Didier** (*PLR/FDP, GR*). Nous voici interpellés par une motion tout d'abord déposée avec demande de traite-

<sup>1</sup> Déposée et développée le 19 février 2013, *BGC* mars 2013 pp. 342ss; réponse du Conseil d'Etat le 11 juin 2013, *BGC* septembre 2013 pp. 1342ss.

ment d'urgence – urgence refusée par le Grand Conseil –, puis prévue ensuite au programme de la session d'octobre; elle a en effet été reportée d'une session à la demande des motionnaires qui, absents lors de la précédente session, ne voulaient pas perdre l'occasion de profiter d'une tribune populaire, l'urgence semblant du coup moins importante que l'importance de se profiler.

Sur le fond, nous regrettons bien évidemment la perte d'emplois qui découle de la décision de mettre un terme à l'exploitation de la rotative de St-Paul en raison de la perte du client, les *Freiburger Nachrichten*, de la surcapacité problématique des centres d'impression en Suisse, enfin des coûts insupportables et inévitables de remplacement de la rotative à court terme.

M. le Motionnaire ne semble pas avoir compris la différence entre presse, rédaction et imprimeur. La liberté de presse et de rédaction n'est pas liée à l'imprimeur; faut-il le répéter? La motion nous demandait de soutenir artificiellement une impression des FN à l'imprimerie St-Paul contre toute équité de traitement avec les autres titres de notre canton, qui seraient toujours imprimés, eux, au prix fort. Cette volonté de mise sous perfusion de l'imprimerie est assimilable à un acharnement thérapeutique contre les vœux du patient. Elle n'a d'ailleurs plus sa raison d'être, puisque les FN ont signé un contrat non négociable avec un autre imprimeur, que La Gruyère et La Liberté sont sur le point de le faire, que le plan social est en cours d'élaboration et que l'imprimerie St-Paul a annoncé qu'elle ne reviendrait pas sur sa décision, même en cas de soutien de l'Etat; j'en ai reçu confirmation hier encore. Il ne devient donc plus nécessaire de détailler les problèmes que cette motion soulevait, tels que distorsion de la concurrence, manque de base légale, interventionnisme exagéré, charges supplémentaires en période d'austérité et précédent irraisonnable. En effet, pourquoi ne pas intervenir également pour imposer le maintien d'emplois chez Ilford? On peut citer nombre d'autres exemples.

Dès lors, pourquoi maintenir une telle motion alors que la logique et la bonne foi imposent de toute évidence son retrait? Comme je l'ai dit, seul l'attrait de la tribune le justifie. Utiliser l'infortune et le malheur des employés concernés par les licenciements à des fins de marketing est regrettable. Utiliser la Chambre du peuple fribourgeois, le temps précieux de ses cent dix représentants et l'argent du contribuable dans le seul but de se garantir une tribune médiatique est un abus manifeste d'utilisation des instruments de la démocratie. A tel point qu'avec un peu de mesquinerie, nous devrions soutenir cette demande pour mettre les motionnaires face à leur responsabilité et leur incohérence. Toutefois, en reprenant une formule chère à Louis Duc: «Mes amis, nous n'allons pas nous mettre dans l'embarras.», ne mettons pas non plus dans l'embarras le successeur de M<sup>me</sup> Chassot. Nous aurions également tort de ne pas soutenir M<sup>me</sup> la Commissaire dans sa dernière intervention.

C'est donc à l'unanimité que le groupe libéral-radical vous invite à refuser cette motion vide de sens et, de fait, caduque à ce jour.

**Ganioz Xavier** (*PS/SP, FV*). Je ne relèverai pas l'attaque du député Castella; elle n'en mérite même pas l'allusion. La question d'un soutien étatique à l'égard de notre imprimerie St-Paul est une question d'exception. Il ne s'agit pas d'ouvrir en grand les vannes pour sortir de l'ornière une entreprise étant dans des difficultés passagères. Il s'agit bien de sauver des emplois et de garantir l'indépendance de la presse régionale.

Au titre des emplois, il paraît évident que notre préoccupation principale, en qualité d'élus, est et doit demeurer la préservation des postes de travail qui existent dans notre canton. Or, vous le savez, les cinquante postes menacés au sein de l'imprimerie St-Paul, s'ils disparaissent, laisseront un vide bien amer, tant en termes d'emplois perdus et en conséquences économiques lourdes pour les familles des salariés concernés qu'en termes de perte de savoir-faire et de transmission de ce savoir-faire. Nous devons nous battre quand les enjeux sont aussi clairs. Nous devons nous mobiliser pour garder dans notre canton des emplois qui comptent. Ce souci ne semble pas prioritaire au regard du Gouvernement, en particulier pour la Direction de l'économie et de l'emploi. Dans la zone de turbulences que traverse actuellement notre économie, on peut régulièrement lire dans la presse les tentatives laborieuses de M. le Conseiller d'Etat Vonlanthen pour nous rassurer, pour expliquer que la situation est sous contrôle. Pourtant, cette maîtrise semble bien fragile: les sociétés Boschung et Zumwald ont choisi de quitter le Grand Fribourg pour la Broye vaudoise; Evian Volvic Suisse SA et Oriflame Cosmetics SA ont délocalisé vers la région zurichoise; Boxal a fermé son usine à Belfaux; CPAutomation, à Villaz-St-Pierre, a condamné vingt-cinq emplois; et la liste que je présente là ne fait que s'allonger avec le cas de l'imprimerie St-Paul.

Une réaction s'impose; on ne peut plus se contenter de mettre du blueFACTORY à toutes les sauces pour noyer les réalités, pour taire les situations d'urgence qui se révèlent derrière les emplois perdus. C'est d'action et de responsabilité dont il est question. Nous vous demandons un geste dans ce sens. Les salariés de l'imprimerie et les lecteurs de notre canton vous seront reconnaissants.

**Waeber Emanuel** (*UDC/SVP, SE*). Le groupe de l'Union démocratique du centre vous invite à l'unanimité à suivre les conclusions du Conseil d'Etat et, ainsi, à rejeter cette motion.

Nous estimons qu'il est important de soutenir la création et, dans ce cas précis, le maintien des places de travail, ceci surtout en faveur d'un secteur très touché en Suisse. Par contre, le destinataire de cette motion devrait être l'imprimerie St-Paul, et non pas le Conseil d'Etat. C'est pour des raisons de mauvais management de la part de St-Paul que nous nous trouvons devant cette situation difficile pour les employés concernés. En étudiant la composition des membres du conseil d'administration, cela ne nous surprend pas du tout. C'est notamment ce dernier qui a tout à fait sous-estimé la situation économique dans son secteur, surtout dans la presse journalière, et non pas les *Freiburger Nachrichten*. Pour eux, par contre, il n'y avait pas d'autres possibilités de réagir pour sauver, non seulement presque septante places de travail, mais également le journal. Il nous a semblé quand même très étonnant que St-Paul Holding SA communique sa future stratégie

et les contacts avec Tamedia – concernant l'impression de ses journaux – justement le vendredi 14 juin de cette année, jour de l'assemblée générale des *Freiburger Nachrichten*.

Pour quelles raisons nous vous invitons de refuser cette motion? D'abord, nous relevons qu'il n'existe aucune base légale qui nous permettrait d'intervenir dans le sens des motionnaires.

Ein staatliches Eingreifen würde den Markt völlig verzerren und einen Wettbewerb in dem Sinne verhindern. Schliesslich sind glücklicherweise doch viel weniger Arbeitsplätze betroffen als seinerzeit angenommen wurde. Es kursierte die Zahl von 70 Personen. Saint-Paul bestätigte in einer Pressemitteilung vom 14. Juni 2013 die Zahl von 50 Personen und dass ein Grossteil davon weiter beschäftigt werden könnte. Wir wissen heute nicht, um wie viele Arbeitsplätze es sich handelt.

C'est avec ces réflexions que notre groupe vous invite à l'unanimité à refuser cette motion.

**Morand Patrice** (*PCD/CVP, GR*). Tout d'abord mes liens d'intérêts: je suis lecteur assidu des journaux cantonaux. Par leur motion concernant la fermeture de la rotative de l'imprimerie St-Paul, nos collègues évoquaient à chaud, puisque c'était le 19 février 2013, l'arrêt de cette activité à Fribourg. Leur motion consistait en une demande d'aide financière de l'Etat en faveur d'une entreprise privée, à savoir l'imprimerie St-Paul. La motion comprenait deux points principaux: les emplois et la fragilisation de la position et l'indépendance des journaux fribourgeois.

Pour le premier point, les membres du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique sont bien entendu très tristes et sensibles au sort des collaborateurs et collaboratrices qui seront touchés dès 2015 par cette fermeture. Nous espérons que l'imprimerie saura garder un maximum d'éléments par des transferts internes ou des plans de retraite.

Les comparaisons avec les aides octroyées aux Remontées mécaniques ou en faveur de l'économie laitière n'ont, à notre avis et selon le Conseil d'Etat, rien à voir avec le sujet qui nous occupe. En effet, on peut se féliciter d'avoir soutenu rapidement, en 2002, suite à la mise en faillite de Swiss Dairy Food, la Fédération fribourgeoise des sociétés de laiterie, propriétaire majoritaire de *Crema SA*. Cette opération a permis de rapatrier à Villars-sur-Glâne de nombreuses places de travail chez nous. Que se serait-il passé si, d'un jour à l'autre, le lait n'aurait plus pu être travaillé? Je n'ose pas l'imaginer encore aujourd'hui. Autre comparaison, les Remontées mécaniques: oui, les Remontées mécaniques nécessitaient également un renouvellement de leurs installations. Sans l'aide étatique, rien n'aurait pu être réalisé. L'aspect touristique, ici, a été privilégié; c'était très bien ainsi.

Au sujet de la rotative de l'imprimerie St-Paul, on ne peut pas comparer le problème d'une société privée avec les deux exemples précités. En effet, ce problème des rotatives et de la presse n'est de loin pas que fribourgeois; songez par exemple à la future vente du journal *Le Temps*. Le problème des rotatives n'est donc pas que fribourgeois, car on peut lire que tous les grands groupes d'imprimeurs ont le même problème. Le

monde de l'impression a changé. Il a changé tellement vite qu'il existe actuellement une surcapacité de machines en Suisse.

Comme l'explique longuement le Conseil d'Etat dans sa réponse, il n'est pas possible de soutenir financièrement une société privée. Il s'agirait d'une inégalité de traitement par rapport à d'autres secteurs de notre économie souffrant aussi de la concurrence. Je pense également aux salariés d'Ilford à Marly, pour un exemple récent.

Pour terminer avec cette motion, les membres du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique se joignent au souhait du Conseil d'Etat et de M<sup>me</sup> la Commissaire du Gouvernement pour que l'actionariat du groupe St-Paul reste fribourgeois, cela afin de garder chez nous le pouvoir de décision et l'autonomie du journal et des journaux. Je pense aussi ici à La Gruyère et aux *Freiburger Nachrichten*. Une presse indépendante et critique en mains fribourgeoises permettra de maintenir cette grande diversité fribourgeoise, surtout, comme ces jours, en période électorale.

Pour toutes ces raisons, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique et moi-même vous encourageant à rejeter cette motion.

**Rey Benoît** (*AGC/MLB, FV*). Je partage entièrement tous les arguments évoqués par les motionnaires et, pourtant, je fais partie de ces chefs de groupe qui leur ont proposé de retirer leur motion. Je m'explique.

Les arguments évoqués, tant au niveau du personnel de l'imprimerie St-Paul que de celui du respect des pétitionnaires, sont fondamentaux. Nous l'avons déjà dit dans cette salle, il est aussi du devoir de l'autorité politique de se soucier du sort des employés de l'économie privée de notre canton et de mettre tout en œuvre, quand cela est possible, pour aider des entreprises en difficultés à trouver des solutions. Dans ce sens, la motion de nos collègues est une motion qui est justement ciblée. Je partage également leurs préoccupations en ce qui concerne l'indépendance de nos journaux fribourgeois. Je crois que c'est faire preuve d'un certain angélisme que de se dire que si nous perdons les moyens de production, si nous travaillons avec des grands groupes de presse, nous allons continuer à maintenir la même indépendance. Je ne suis pas non plus d'accord avec les arguments proposés et prônés par le Conseil d'Etat dans sa réponse sur l'absence de base légale et sur les difficultés d'établir un tel soutien dans une dimension stratégique.

Alors pourquoi ai-je donc aussi proposé à mes deux collègues de retirer leur motion? Pour une question de moyens que propose la motion et pour une question de timing. La décision éminemment regrettable des *Freiburger Nachrichten* – et là, je rejoins en partie mon collègue Waeber –, toutes les questions de gestion de l'imprimerie St-Paul ont été prises sans que, au préalable, des discussions sur des moyens de soutenir cette industrie et de soutenir ces médias aient pu être menées, négociées et envisagées. Aujourd'hui, les contrats sont signés. Le train est parti. Il est trop tard pour prévoir simplement un crédit au niveau d'une ligne quelconque du budget fribour-

geois et pour mettre le montant en compensation à ce qui manque aux *Freiburger Nachrichten* pour pouvoir équilibrer leur budget. Donc, le train est parti, il est trop tard. Mais il est éminemment regrettable qu'au moment où il était encore en gare, les mesures n'aient pas été prises.

C'est pour cette raison que la majorité du groupe Alliance centre gauche ne va pas pouvoir soutenir la motion, tout en essayant de voir à l'avenir comment éviter de tels dégâts dans notre canton par rapport à des emplois, par rapport à des entreprises.

**Duc Louis** (*ACG/MLB, BR*). Le premier geste que j'accomplis en regagnant mon véhicule, en montant sur mon tracteur, c'est de cacher ma calvitie naissante, plutôt avancée, en mettant un bonnet de *La Liberté*. D'ailleurs, je viens d'achalander mon armoire avec une trentaine de bonnets. J'en ai déjà usé une centaine. Je peux même vous dire – et c'est la vérité, mon épouse peut le confirmer – qu'il m'arrive de le garder au lit. Ceci pour vous dire que j'ai participé à la marche de *La Liberté*. J'ai aussi été étonné de voir que sur cent dix députés, nous n'étions pas nombreux dans ce cortège de revendications. C'est pourquoi je vais soutenir la motion. Nous avons dans ce canton un quotidien; je ne veux pas le vanter, mais c'est quelque chose de sérieux. Le premier geste que tous les députés accomplissent le matin, c'est de lire *La Liberté*, c'est de lire *La Gruyère*, c'est de lire les *Freiburger Nachrichten*. Pour moi, les *Freiburger Nachrichten*, je ne peux pas, je vous le dis tout de suite.

C'est pour ça que, M. Ganioz et M. Mauron, je vais vous soutenir.

**Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.** La motion des députés Pierre Mauron et Xavier Ganioz a été déposée le 19 février 2013, soit quelques jours après l'annonce de la fermeture du secteur d'impression journal du groupe St-Paul, fermeture consécutive au choix du conseil d'administration des *Freiburger Nachrichten* d'imprimer le journal à Berne.

A ce moment-là, le Conseil d'Etat avait été informé par le groupe St-Paul depuis plusieurs mois déjà des difficultés relevées. Nous souhaitons aussi indiquer l'appréciation que nous avons eue de ce souci d'information. Au moment de l'annonce, le Conseil d'Etat était déjà en discussion avec les différentes parties et explorait les possibilités réelles de négociation, afin de trouver une autre issue pour les emplois liés à la rotative du journal.

Le 5 mars, toutefois, les FN soulignaient le caractère irrévocable de leur décision. La motion, déposée alors que les parties étaient en contact étroit, est dès lors devenue rapidement sans objet. Cela dit, le Conseil d'Etat a tenu à répondre en détail à cette motion, car la solution qui y est proposée n'aurait de toute manière pas été réalisable. Les raisons en sont précisées dans la réponse, je ne vais pas y revenir longuement si ce n'est pour souligner que les comparaisons faites dans la motion avec d'autres interventions de l'Etat ne peuvent être possibles, les contextes et les enjeux étant différents.

Du fait des surcapacités dans l'impression des journaux, une intervention financière de l'Etat ne résoudrait aucunement la question de la pérennité de la rotative. L'indépendance des titres du groupe St-Paul n'est pas remise en question, parce que l'impression des journaux se fait ailleurs. De nombreux journaux dans notre pays connaissent actuellement cette situation. M<sup>mes</sup> et MM. les Députés, le Conseil d'Etat tient à réaffirmer son attachement à une presse fribourgeoise indépendante et forte. Mais, s'agissant de la situation de la presse, il ne s'agit de sa part ni de naïveté ni de politique de l'autruche, mais bien plutôt de la conscience que les médias sont soumis à une très forte pression engendrée par la globalisation économique, la rapide évolution technologique, une baisse des recettes publicitaires et une modification des habitudes d'information. Ces deux derniers éléments touchent particulièrement la presse écrite, le transfert de la publicité sur Internet lui faisant perdre une part de recettes importante; et les habitudes des lecteurs se détournant de la presse payante entraînent, quant à elles, une chute importante du lectorat de cette dernière.

Les derniers chiffres de la REMP montrent à ce sujet un paysage médiatique en recul important quant aux lecteurs pour les journaux dans notre pays. A noter, et cela est particulièrement réjouissant pour notre canton, que ce constat ne vaut pas pour les journaux fribourgeois. Mais s'il est vrai que la situation de la presse fribourgeoise était particulière et représentait une singularité dans le paysage médiatique suisse, les journaux et leurs outils de production étant exclusivement en mains fribourgeoises, il y a lieu de distinguer la question de l'impression des titres de celle de la rédaction des journaux. L'arrêt de l'impression des journaux à Fribourg est une décision importante, car elle signifie l'arrêt d'une partie de l'histoire industrielle, la perte de postes de travail et la fin de la singularité que j'ai relevée.

Le Conseil d'Etat relève et regrette bien évidemment cette situation, mais il souhaite aussi souligner l'exemplarité en matière de partenariat social du groupe St-Paul, qui cherche à atténuer de la manière la plus importante possible les effets de la fermeture de la rotative, le plan social faisant l'objet de discussions avec les syndicats concernés et ce personnel pouvant être replacé, en partie, auprès de Tamedia. Faut-il rappeler que le secteur de l'impression en Suisse connaît une révolution technologique qui a entraîné de très grandes surcapacités et que nous ne sommes qu'au début de cette histoire.

S'agissant de la question de la rédaction des journaux, le Conseil d'Etat s'engage pour le maintien d'une solution fribourgeoise de l'actionariat, afin d'assurer la pérennité et l'indépendance éditoriale et rédactionnelle des journaux de notre canton. L'enjeu pour l'avenir se situe bien à ce niveau. Faut-il rappeler l'importance d'une presse fribourgeoise qui nous permet d'offrir un relais nécessaire à l'exercice de la démocratie et qui, plus encore, sert de ciment identitaire dans un canton géographiquement tiraillé entre plusieurs zones d'influence? C'est à ce niveau-là que le Conseil d'Etat – nous l'espérons avec votre soutien – entend s'engager; et il répète être prêt à soutenir toutes les démarches allant dans ce sens.

La motion ne saurait représenter une solution pour l'avenir de la presse écrite fribourgeoise et nous vous remercions de suivre la proposition du Conseil d'Etat et de rejeter cette motion.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée à une majorité évidente.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

—

### **Rapport 2013-DEE-11 sur le postulat P2097.11 Christine Bulliard/ Jean-Pierre Siggen (échanges linguistiques en Suisse et à l'étranger de jeunes en formation professionnelle)<sup>1</sup>**

#### **Discussion**

**Rauber Thomas** (PDC/CVP, SE). Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei dankt dem Staatsrat für den detaillierten Bericht, für die zahlreichen Zahlen und Statistiken der Austausche der vergangenen Jahre.

Trotz des Bestehens zahlreicher Plattformen, aktiver Koordination und Organisation ist die Bilanz bescheiden. Sie stellt aber doch eine gute Basis dar, um darauf aufzubauen. Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei begrüsst die vom Staatsrat bereits beschlossenen Massnahmen, zum Beispiel dem Kauf von 10 000 Lizenzen des Fremdsprachenlernprogramms E-Learning. Auch nehmen wir Kenntnis davon, dass sich der Staatsrat dafür einsetzt, dass das Da-Vinci-PLM-Programm für Personen mit abgeschlossener Berufsbildung weiter geführt wird, damit weiterhin direkt nach dem Lehrabschluss ein Austausch absolviert werden kann.

Même si notre système dual de formation professionnelle est une formule gagnante, cela constitue parfois un frein à la mobilité et à l'échange linguistique. Soit l'apprenti ne veut pas risquer sa place, soit l'entreprise ne souhaite pas perdre un apprenti. Un soutien de l'Etat est donc important. Mais l'économie privée doit aussi prendre sa part de responsabilité en favorisant ces échanges.

Avec regret, notre groupe prend connaissance de la dissolution – en raison de ses difficultés financières et du changement de son mode de financement – de l'association SOL (Swiss Occidental Leonardo) qui a bien fonctionné depuis vingt ans.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique salue l'initiative de l'Ecole des Métiers|technique et art|Fribourg (EMF) qui a déposé son propre projet de mobilité auprès de l'agence nationale pour les années 2013 à 2015.

Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei ermuntert den Staatsrat, in seinen eigenen Verwaltungseinheiten und auch in den Gemeindeverwaltungen den Austausch zu fördern, namentlich im Programm im Rahmen der Projekte Hauptstadtregion Schweiz. Unsere Fraktion teilt die Ansicht des Staatsrates, dass der Fokus für Austauschprojekte für längere Aufenthalte am Ende der Ausbildung anzustreben ist.

Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei ermuntert den Staatsrat weiterhin bemüht zu sein, dass die Berufsfachschulen die Lernenden aktiv mit Informationen und Angeboten zu den unterschiedlichen Austauschprogrammen versorgen. Denn wir stellen fest, dass noch viel Sensibilisierungsarbeit zu leisten ist, damit mehr junge Erwachsene einen Austausch machen.

Avec ces quelques remarques, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique prend acte de ce rapport.

**Burgener Woeffray Andrea** (PS/SP, SC). Die Kommission für auswärtige Angelegenheiten, die ich präsidiere, hat sich auch mit dem Postulat vor seiner Erheblichkeitserklärung befasst. Wie der Grosse Rat im Jahre 2012 – und nicht wie wohl irrtümlicherweise in der Botschaft festgehalten im Jahre 2011 ... Im Bericht steht: Wie der Grosse Rat hat auch die Kommission gebilligt, dass der Bericht mit einer Fristverlängerung vorgelegt werden kann, um die Umsetzungskonzepte des OFPT – heute integriert in das Staatssekretariat für Bildung, Forschung und Innovation – abzuwarten. Das Abwarten, Herr Staatsrat, hat sich wohl nicht ganz gelohnt. Es geht aus dem Bericht überhaupt nicht hervor, ob die Abbildung auf Seite 19 – mit gleich zwei Schreibfehlern – diese Umsetzungskonzepte wiedergibt.

Hingegen geht aus dem Bericht hervor, dass es noch viel zu tun gibt. Die Zahlen effektiver Austausche sind unverändert tief. Die Sensibilisierung trägt noch keine Früchte. Vielleicht muss auch bilanziert werden, dass Anforderungen von Schule und Berufslehre einem Austausch nicht gerade förderlich sind.

Zu prüfen wäre, Herr Staatsrat, ob der interkantonale Austausch noch verstärkt werden könnte. Zu prüfen wäre zum Beispiel, ob es möglich wäre, den sprachlichen Austausch auch auf die Zeit im Übergang von der Sekundarstufe I zu weiterführenden Ausbildungen oder in die Lehre, die sogenannte Präformation, auszudehnen. Und zum Beispiel – Sie werden schmunzeln Herr Staatsrat – Organisationen zu unterstützen, welche andere Formen des Austausches anbieten, wie zum Beispiel Pro Familia mit dem Austauschprogramm der Au-Pair.

Heute, Herr Staatsrat, lancieren Sie eine Sensibilisierungskampagne zum Stromsparen. Ihr konkreter Beitrag hätte sein können, auf einen Farbdruck der Botschaft zu verzichten.

**Schläfli Ruedi** (UDC/SVP, SC). Je n'ai aucun lien d'intérêts, si ce n'est que je suis bilingue. Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du rapport très

<sup>1</sup> Rapport pp. 2000ss.

exhaustif et salue l'opportunité qui est donnée aux jeunes de ce canton de se parfaire dans une deuxième langue tant utile de nos jours dans un marché du travail devenant de plus en plus exigeant. Cependant, nous émettons une petite critique: bon nombre de jeunes ne sont pas au courant que de telles opportunités leur sont données.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei nimmt somit Kenntnis von diesem Rapport und begrüsst alles, was der Staatsrat für die Jugend macht.

**Schopfer Christian** (PLR/FDP, LA). Bericht über den nationalen und internationalen Berufslernenden-Austausch in andere Sprachregionen.

Ich habe keine Interessenbindung, ausser dass ich im Moment vier Lehrlinge ausbilde. Mit grossem Interesse habe ich diesen Bericht gelesen. Sicher ist es sehr positiv, wenn sich Lernende oder junge Berufsleute austauschen und sprachlich weiterbilden. In unserem schönen, zweisprachigen Kanton ist wohl jedem Jungen bewusst, wie wichtig die Mehrsprachigkeit ist. Bei vielen Auszubildenden ist es nicht einfach, während der Ausbildung die Region zu wechseln, zum Beispiel wegen dem Unterricht, wegen unterschiedlicher Lehrpläne oder wegen der Organisation für den Ausbildungsbetrieb.

Es ist nicht die Aufgabe des Kantons, den Austausch zu organisieren.

Le bilinguisme, il faut le vivre, mais nous ne sommes pas obligés de tout organiser. Il y a beaucoup de jeunes dans notre canton qui ont reconnu l'avantage d'être bilingue. Ils se débrouillent eux-mêmes pour trouver une place de travail et apprendre une deuxième langue.

Die Freisinnig-demokratische Fraktion nimmt Kenntnis von diesem Bericht.

**Vial Jacques** (PDC/CVP, SC). Je dirige une entreprise de charpente qui pratique les échanges duaux et qui forme huit apprentis actuellement. A ce titre, je désire donner un éclairage tiré de la pratique, cela en contrepois à l'excellent rapport très complet, mais parfois un peu aveugle avec cette alignée de chiffres qu'il contient. Nous accueillons actuellement dans notre entreprise un apprenti norvégien, prénommé Lars, en 3<sup>e</sup> année d'apprentissage. Il effectue un stage linguistique et professionnel de quatre mois, après avoir suivi un cours intensif et accéléré de français à Fribourg. C'est la deuxième fois que cette expérience est menée dans notre entreprise. L'année passée, un de ses collègues norvégiens avait vécu la même expérience pendant six mois, en même temps qu'un ingénieur stagiaire belge. Vous constatez, par ces exemples, que ce ne sont pas que les universitaires qui bénéficient de ces échanges. La formation duale, patronnée dans le canton par l'Ecole professionnelle, coordonne ces échanges.

Un petit regret cependant: nous n'avons pas encore pu convaincre nos apprentis de tout le bénéfice personnel qu'ils pourraient tirer de ces échanges. Actuellement, ces échanges ne se font, dans notre cadre, que dans le sens Europe-Suisse, et non l'inverse. Je tiens à relever que les échanges linguis-

tiques au niveau fribourgeois fonctionnent très bien, vu que sur nos huit apprentis, trois proviennent de la Singine.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Un adage populaire dit que les voyages forment la jeunesse. Nous avons donné ces informations concernant les jeunes qui veulent aller à l'étranger. Les jeunes étudiants profitent très clairement de cette occasion, mais au niveau de la formation professionnelle, il y a plus de réticence. J'aimerais relever que le Conseil d'Etat a d'ores et déjà pris plusieurs mesures pour renforcer les connaissances linguistiques des jeunes Fribourgeois. J'aimerais citer trois programmes: le premier s'intitule «Leonardo da Vinci» et a été exploité par l'Ecole des métiers de Fribourg, au début sous forme pilote, avec le soutien du Secrétariat d'Etat à Berne, et ceci dès 2007. Il s'agissait uniquement d'effectuer des stages en Europe, sans contrepartie d'accueil de stagiaires à Fribourg. Il y a eu quarante-neuf stagiaires qui sont sortis de Fribourg et sont allés à l'étranger entre 2007 et 2013. Le deuxième programme, c'est «Eurodyssée». Le canton de Fribourg s'y est engagé dès 2009 avec un stagiaire fribourgeois qui a effectué un stage en Europe. Deux stagiaires fribourgeois se sont ensuite lancés chaque année dans cette expérience enrichissante. Dans le cadre de ce projet, ce sont sept à huit stagiaires européens qui, chaque année, viennent effectuer un stage professionnel à Fribourg, comme M. le Député Vial l'a dit tout à l'heure. Il y a actuellement deux stagiaires qui sont ici pour ces deux programmes. Les deux proviennent de la province d'Akershus, proche d'Oslo. Je les ai rencontrés la semaine passée pour avoir un feedback direct. Le premier vient d'arriver pour un stage de pâtissier dans le restaurant Le Pérolles, via «Eurodyssée». Le deuxième effectue depuis un mois un stage dans l'entreprise Vial SA, comme M. le Député vient de le dire, via le programme «Leonardo da Vinci». Les frontières entre les divers programmes de mobilité tentent à s'estomper. Cette rencontre m'a permis de me rendre compte de ce que vivent ces stagiaires et des challenges qui les attendent, notamment au niveau linguistique. L'intégration de ces jeunes est fantastique, au point que le stagiaire arrivé il y a à peine plus d'un mois se débrouille déjà très bien en français. Il s'est si bien intégré qu'il a même participé à la course Morat-Fribourg. Fribourg démontre ainsi une très belle qualité d'accueil, mais il reste à fortement encourager nos entreprises et nos écoles pour relever le défi des mobilités et pour que nos jeunes aillent également à l'étranger.

Le troisième exemple, c'est l'apprentissage des langues via le logiciel «Tell-Me-More». Depuis 2011, nous le mettons gratuitement à disposition des apprentis et des étudiants du secondaire II. Il y a tout de même le besoin de motiver les entreprises et également de motiver les jeunes à partir à l'étranger. Ce n'est pas si simple que ça. Il s'agit non seulement d'une question de mentalité, mais c'est aussi dû au fait que le programme n'est pas tout à fait compatible avec un départ à l'étranger.

Ich möchte kurz noch auf zwei Bemerkungen eingehen.

Herr Grossrat Rauber und Frau Grossrätin Burgener Woefray haben vor allem den interkantonalen Austausch angesprochen. Ich glaube, es ist wichtig, dass man in dieser

Richtung etwas macht. Wir haben im Rahmen der Hauptstadtregion Schweiz ein solches Programm aufgestellt und ich meine, dass es hier noch Entwicklungspotential gibt.

Frau Burgener Woeffray: Sie haben kritisiert und waren nicht ganz zufrieden damit, dass man nicht weiter gekommen ist. Wir sind uns bewusst, dass wir hier noch viel Arbeit zu tun haben, namentlich bei der Motivation und der Sensibilisierung der Jungen aber auch der Arbeitgeber. Wir sind daran und werden auch Ihre interessanten Ideen aufnehmen und schauen, wie wir diese in unsere weiteren Überlegungen entsprechend integrieren können. Denn ich bin überzeugt: Es ist extrem wichtig, dass wir diesen Austausch vermehrt pflegen und puschen, damit sich unsere Jungen entsprechend besser positionieren können.

Le Conseil d'Etat constate que les bases pour assurer la mobilité de nos apprentis sont posées. De plus, il est convaincu que ces échanges sont d'excellents atouts pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés dans le marché du travail. Par conséquent, le Conseil d'Etat encourage vivement les jeunes à y recourir.

Le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

## Rapport 2013-DAEC-22 sur le postulat P2003.12 Nicolas Rime/Vincent Brodard (réintroduction des trains régionaux entre Bulle et Romont)<sup>1</sup>

### Discussion

**Bischof Simon** (PS/SP, GL). Je suis membre de la commission de transport de la région Glâne-Veveyse, membre du comité fribourgeois de l'Association transport et environnement et membre du comité central national de la Communauté d'intérêts pour les transports publics.

C'est avec beaucoup d'intérêt que le groupe socialiste a pris connaissance du rapport du Conseil d'Etat sur le postulat 2003.12 Nicolas Rime – Vincent Brodard (réintroduction des trains régionaux entre Bulle et Romont). Le rapport est très lisible et précis. Nous regrettons par contre que le rapport se tienne stricto sensu au postulat, sans tenir compte de plusieurs autres éléments. Les autorités de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse ont indiqué qu'elles souhaitaient qu'un train s'arrête à Vuisternens et à Sâles avant tout. La mise à disposition de plusieurs variantes différentes aurait été importante; seule la plus onéreuse semble avoir été calculée. La diminution du nombre d'arrêts permet d'exclure la coûteuse réhabilitation de la gare de Rueyres-Treyfayes. Cela a un impact sur le tronçon à double voie. Pourquoi Sâles et Vuisternens? Ce sont les villages où il y a le plus d'habitants et de la place pour réaliser un parking relais. Il y a également un potentiel pour créer autour une desserte fine en forme d'étoile avec quelques

bus régionaux. Le cycle d'orientation de la Sionge, en discussion, destiné à des élèves des trois districts du Sud est aussi un argument. Ces quatre pistes de réflexion pouvant encore augmenter fortement le nombre de passagers prenant le train à ces arrêts: dans le cadre de la réintroduction d'un train régional, ce nouveau nombre de personnes pourrait mener à ce que le taux de couverture minimale de 20% qui est exigé soit tout de même tenu. Deuxième élément, un tronçon double voie pourrait aussi impacter positivement une augmentation du trafic marchandises Cargo dans la région. Dans ce sens, il ne serait pas destiné uniquement à ces trains régionaux. En matière d'environnement, à terme, le rail l'emporte. Troisième élément, une nouvelle variante avec un arrêt lors des croisements dans les deux RegioExpress actuels à Sâles et Vuisternens permettrait d'assurer une cadence à l'heure pour ces localités et les alentours. Cela présenterait l'avantage de ne pas avoir besoin de nouveaux tronçons à double voie, mais d'uniquement une réhabilitation des quais. Les coûts d'exploitation ne changeraient pas par rapport à aujourd'hui, car ces trains existent déjà. En termes de faisabilité d'horaire, il faudrait faire une analyse approfondie. Il est important de ne pas détériorer l'offre actuelle du RER Bulle-Berne qui a trouvé son public. A première vue, il suffirait de partir un petit peu plus tôt et arriver un peu plus tard à Bulle (de 1 à 2 min.). De plus, les mesures prévues au niveau des passages à niveau permettraient de gagner du temps en augmentant la vitesse commerciale des trains.

Das Thema ist also lange nicht abgeschlossen. Wenn solche Elemente besprochen werden, soll man die Realisierung des Simplontunnels vor über 100 Jahren im Hinterkopf haben. Realistisch und visionär zu sein, ist keinesfalls widersprüchlich.

**Glauser Fritz** (PLR/FDP, GL). La mobilité est une caractéristique de notre époque moderne. Elle nous donne plus de liberté et plus de souplesse dans nos déplacements, mais pas seulement. Les trajets pour se rendre au travail deviennent de plus en plus longs. Le temps de déplacement est considéré comme du temps perdu et la maîtrise de la mobilité nécessite des moyens supplémentaires de l'Etat. La mobilité, malédiction ou bénédiction? Le rapport sur la réintroduction des trains régionaux entre Bulle et Romont a retenu toute notre attention. Il est très compact, parfois un peu simpliste et se limite au très court terme. Si tous les frais sont calculés pour le train, ce n'est pas le cas pour le bus. L'adaptation des arrêts de bus ou les frais supplémentaires pour l'entretien des routes ne sont pas mis dans la balance. Si on compare les temps de déplacement, partant du principe que les habitants vont marcher 2,2 km, alors que les deux-roues ont été inventées depuis longtemps, quasiment toutes les variantes deviennent plus rapides par le train que par le bus, si on prend le vélo au lieu d'aller à pied. En 2014, les infrastructures et leurs développements seront repris par la Confédération.

On trouve dommage que, dans ce rapport, aucune piste de développement des trains régionaux n'ait été étudiée. Le rapport met en concurrence les trains et les bus, alors qu'ils devraient être complémentaires. Comme disent nos cadres des TPF, «ayons des projets pour se défendre à Berne», alors

<sup>1</sup> Rapport pp. 1973ss.

que ce rapport ne nous en donne aucun. A long terme, je suis convaincu que l'investissement en faveur du train sera bénéfique pour la région, malgré les coûts mentionnés dans le rapport, notamment en raison du fait que le maintien des bus augmentera les besoins en place de parc à la gare de Romont, car les gens descendront davantage à Romont en voiture. Pour les bus non utilisés, il y aura toujours les lignes comme Romont–Châtonnaye–Payerne ou Châtonnaye direction Rosé–Fribourg qui seront preneurs. Avec ces considérations, j'invite le Conseil d'Etat à ne pas laisser dormir dans un tiroir l'idée de la réintroduction des trains régionaux entre Bulle et Romont.

**Bosson François** (PDC/CVP, GL). Le réseau RER est une belle réussite et nous félicitons le Gouvernement pour son engagement et cette belle réalisation. Nous ne pouvons qu'appeler à le développer. Le rapport présenté par le Conseil d'Etat est un projet XL. Il répond à la question des postulants, mais nous laisse un peu sur notre faim. Tout comme mon collègue Simon Bischof, je déplore le fait qu'il n'y ait pas eu une analyse de plusieurs variantes. Je reviens sur ses propositions. Je souligne que la région Glâne–Veveyse, sous la houlette des préfets de la Veveyse et de la Glâne, a nommé une commission des transports. Plusieurs députés de cet hémicycle en font partie. Elle a proposé des solutions et, à ce jour, ces propositions n'ont eu que peu d'échos. Sont-elles même arrivées sur votre bureau, M. le Commissaire? Nous rappelons que la Confédération met en place un fonds d'investissement ferroviaire. Nous demandons donc au Conseil d'Etat de profiter de l'occasion d'étudier un projet plus mesuré afin d'en bénéficier pour développer et étoffer ce RER. Avec ces quelques remarques, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique prend acte de ce rapport en remerciant le Conseil d'Etat.

**Castella Romain** (PLR/FDP, GR). Je prends la parole pour le groupe libéral-radical. Le groupe a pris connaissance du rapport du Conseil d'Etat concernant la réintroduction des trains régionaux entre Bulle et Romont. Il est vrai que l'introduction du RER engendre quelques désagréments pour les localités entre Vaulruz et Vuisternens-devant-Romont. Cependant, il est à relativiser, car l'introduction des lignes de bus avantage la desserte de certains villages, voire hameaux, et diminue la distance avec les arrêts. Nous sommes d'avis que le Conseil d'Etat doit planifier sur le long terme ses investissements, notamment en matière de transports publics, et établir un inventaire des projets pouvant bénéficier de subventions fédérales. Le groupe rejoint bien entendu les interventions qui visent à profiter des fonds fédéraux. Il est important pour pouvoir bénéficier de ces fonds de rappeler que les transports doivent pouvoir être couverts par la couverture minimale de 20%. Le Conseil d'Etat l'a bien en tête et les transports publics également.

Avec les propositions de ce rapport, le taux de couverture minimal n'étant pas atteint, 65 millions de francs d'investissements seraient certainement un mauvais signal à l'heure qu'il est.

Cependant, nous proposons au Conseil d'Etat de rester vigilant avec ce tronçon et d'analyser à nouveau les besoins au

moment où nous connaissons les nouveaux horaires et de tenir également compte de nouveaux investissements dans le sud du canton, par exemple avec un nouveau CO qui pourrait voir le jour à l'avenir dans le bassin de la Sionge. Nous encourageons le Conseil d'Etat à planifier ces investissements. Pour l'heure, nous pensons que ce rapport est tout à fait acceptable.

**Johner-Etter Ueli** (UDC/SVP, LA). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat den Bericht zur Wiedereinführung der Regionalzüge zwischen Bulle und Romont eingehend analysiert. Wie bei so vielem Andern ist es auch hier einmal mehr nicht möglich, den Fünfer und das Weggli zu haben. Die anfallenden Kosten von 65 Millionen Franken wären tatsächlich unverhältnismässig. Zudem haben wir ja erst ein Sparpaket verabschiedet.

Wir danken dem Staatsrat für den ausführlichen, detaillierten Bericht und nehmen diesen zur Kenntnis.

**Lehner-Gigon Nicole** (PS/SP, GL). Mon lien d'intérêts avec le sujet est que j'habite la Glâne. A propos des deux arrêts qui sont demandés par la population, le Conseil d'Etat a rendu une copie où il finance quatre arrêts qui ne sont pas nécessaires. Pour cette raison, le rapport ne me satisfait pas. J'aimerais revenir sur le projet de la Confédération, dont le Conseil d'Etat n'a pas tenu compte, le FAIF. Ce dernier prévoit que les cantons soient entièrement déchargés du financement des infrastructures liées à l'élargissement de l'offre des transports. Cette réalisation entrerait entièrement dans cette proposition. Je rappelle que le postulat avait été accepté en septembre 2012 par 94 voix. Il répondait vraiment à un besoin.

Je souhaite que le Conseil d'Etat revoie sa copie et planifie les travaux nécessaires à l'amélioration de la ligne Romont–Bulle, afin que cela soit pris en considération dans les nouveaux financements fédéraux.

**Corminbœuf Dominique** (PS/SP, BR). Je suis employé d'une entreprise de transport, membre de la commission consultative cantonale des transports et du groupe horaire qui en découle. Je souhaiterais réagir sur trois points mentionnés en page 6 du rapport, au chapitre «conclusion». Tout d'abord, concernant les 65 millions de francs, la politique des transports en commun a un coût. Nous avons certainement les moyens de pouvoir investir ces différents montants. Dans les conclusions du rapport, on parle des améliorations qui ne pourraient être obtenues que pour des localités directement desservies par le train. Cela signifie une densification des localités directement desservies; donc, ceci correspond à la politique voulue par la Confédération. D'autre part, nous avons une remarque qui dit que les critères minimaux de la Confédération ne seraient pas respectés au niveau des critères d'utilisation. Cet argument ne tient pas, au vu de l'augmentation de l'utilisation exponentielle de cibles de transports en commun prévue dans un avenir proche. Le Conseil d'Etat ne doit pas rejeter la proposition faite par nos deux anciens collègues au travers de ce postulat Rime et Brodard. Le rôle du Conseil d'Etat est de prévoir l'avenir et d'être ambitieux pour l'avenir au niveau des transports en commun, afin que

Fribourg bénéficie aussi des fonds prévus à cet effet, fonds qui seront mis à disposition par la Confédération.

**Page Pierre-André (UDC/SVP, GL).** C'est avec une grande déception que j'ai pris connaissance du rapport sur le postulat de nos anciens collègues, qui souhaitaient une amélioration de la desserte entre Bulle et Romont. J'ai eu l'occasion d'entendre le directeur des TPF qui nous a informés qu'à partir de 2014, le financement des infrastructures allait changer et que la Confédération financerait ces infrastructures pour les cantons qui le demandent. Rien de tout cela dans votre rapport.

M. le Conseiller d'Etat, vous devez avoir une vision d'avenir. Si vous voulez obtenir le financement, vous devez en faire la demande. Dire dans vos conclusions que la ligne de bus répond de manière efficace aux besoins de la région est faire preuve d'un grave manque de vision d'avenir pour la desserte de notre région et de notre canton. Je vous demande de transmettre à l'Office fédéral des transports une demande de financement de cette deuxième voie entre Bulle et Romont. Vous devez voir le développement de notre canton à dix, vingt, trente ans, voire encore plus loin. Si vous ne demandez rien, vous n'obtiendrez jamais rien et notre canton sera à nouveau le dernier servi.

**Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.** Je remercie les différents intervenants pour l'intérêt manifesté envers une mobilité performante dans ce canton de Fribourg et dans le Sud en particulier. Par leur postulat déposé le 10 février 2012, les députés Nicolas Rime et Vincent Brodard demandaient que soit étudiée la réintroduction de trains régionaux entre Bulle et Romont. La demande ne précisait pas les arrêts souhaités pour cette réintroduction. Le Conseil d'Etat est donc parti de l'idée qu'il s'agissait d'une réactivation des gares desservies précédemment. On reproche aujourd'hui au Conseil d'Etat de n'avoir répondu qu'au postulat. Ce qui était demandé au Conseil d'Etat était de répondre au postulat et de ne pas refaire, à travers cette question, l'ensemble de la politique ferroviaire du canton de Fribourg.

Pour rappel, la mise en œuvre de la première étape du RER Fribourg/Freiburg a impliqué la disparition des trains régionaux pour les localités situées entre Bulle et Romont. Sans cette suppression, un temps de trajet compétitif entre Bulle et Fribourg n'aurait pas pu être atteint. Ces localités sont désormais desservies par la ligne de bus 20.254 Bulle–Romont. Cette nouvelle ligne a certes connu des difficultés lors des premières semaines d'exploitation, mais des adaptations ont rapidement été apportées, afin d'assurer les correspondances prévues. Le taux de fréquentation de cette ligne de bus est élevé, même en dehors des périodes scolaires. C'est dire qu'elle semble répondre aux attentes des usagers. Plus largement, il convient de rappeler que la mise en place de la première étape du RER Fribourg/Freiburg est un succès. La liaison RegioExpress Bulle–Romont–Fribourg–Berne, qui circule depuis décembre 2012 à la cadence semi-horaire entre Bulle et Fribourg et à la cadence horaire entre Bulle et Berne, présente des statistiques de fréquentation qui vont bien au-delà des prévisions. Le temps de parcours Bulle–Fribourg est

de l'ordre de 37–38 min. et ce temps ne doit pas être augmenté si l'on veut préserver cette offre attractive. A terme, il est même prévu d'essayer de réduire ce temps de parcours de 3 à 4 min. Les postulants n'ont d'ailleurs pas demandé de nouveaux arrêts sur la ligne du RER, mais bien la réintroduction de trains régionaux. Le Conseil d'Etat avait d'ailleurs indiqué à plusieurs reprises par le passé que cette ligne du RER devait être la plus directe possible entre Bulle et Fribourg.

La réintroduction des trains régionaux entre Bulle et Romont nécessiterait un investissement de l'ordre de 65 millions de francs, selon les chiffres communiqués par les TPF pour le programme complet. Certes, ce programme pourrait être revu quelque peu à la baisse si l'on devait renoncer à la réfection des quelques gares, mais globalement le montant resterait néanmoins conséquent. Des améliorations ne seraient obtenues que pour les localités directement desservies par le train. Une telle réintroduction nécessiterait la suppression de la ligne de bus et, par conséquent, une détérioration de la desserte pour plusieurs localités. Une grande partie de la population de la région serait pénalisée et moins bien desservie qu'aujourd'hui. Actuellement, le service public est garanti dans quinze arrêts de bus à travers une desserte fine entre Bulle et Romont. La clientèle semble satisfaite de pouvoir utiliser d'une part le RER Bulle–Romont–Fribourg et, d'autre part, cette ligne de bus qui est garantie dans chaque localité. D'aucuns pensent peut-être qu'il serait possible d'avoir le RER, la ligne de train régionale pour quelques arrêts et encore de maintenir le bus. Il est évident que la cumulation de ces offres ne permettrait plus de garantir le taux de couverture minimum par ligne, taux qui est exigé par la Confédération pour nous verser les indemnités attendues. Offrir de telles prestations à perte, alors que le Grand Conseil vient d'accepter des mesures d'économies, ne serait pas raisonnable.

Le problème fondamental pour la réintroduction des trains régionaux entre Bulle et Romont est finalement la disproportion entre le potentiel des localités desservies et le minimum nécessaire en termes de voyageurs pour justifier l'offre ferroviaire. En conséquence, le Conseil d'Etat est d'avis que le RER et la ligne de bus répondent de manière efficace aux besoins de la région desservie. La réintroduction en plus de trains régionaux n'améliorerait la desserte que pour certaines localités et ne pourrait être justifiée d'un point de vue économique. Je note par ailleurs de manière générale que la région Sud a profité de la mise en œuvre de la première étape du RER. Le Conseil d'Etat entend maintenant concentrer ses efforts pour offrir des prestations comparables pour le Nord, à savoir sur les lignes Fribourg–Estavayer–Yverdon et Fribourg–Morat–Neuchâtel.

Cela étant dit, je tiens à préciser que le rapport du Conseil d'Etat est fondé sur les données élaborées ces derniers mois et qu'il n'est pas impossible que les choses évoluent dans le futur. En effet, un mandat général de planification est en cours, mandat qui réunit l'OFT, le canton de Fribourg avec les cantons voisins et les compagnies de transport concernées. On ne saurait à ce stade préjuger des conclusions de ces réflexions. D'autre part, le financement des infrastructures ferroviaires est appelé à changer à l'avenir, si le peuple accepte, au mois de

février prochain, le dossier FAIF. Ce fonds d'infrastructures ferroviaires prendrait en charge les investissements, investissements notamment prévus à l'horizon 2030, les cantons se bornant alors à alimenter un fonds par des participations forfaitaires, ceci dès 2016. Les travaux d'amélioration de la ligne Bulle–Romont seront donc annoncés à la Confédération, qui devra statuer sur le bien-fondé de la requête. Je précise au député Pierre-André Page que cette annonce n'est pas faite et ne sera pas faite dans le futur par les cantons, mais bien par les compagnies elles-mêmes. Hier soir, j'étais en contact avec le directeur des TPF qui m'a confirmé que le nécessaire sera fait dans ce sens.

En d'autres termes, ce qui n'est pas réalisable par le canton pour des motifs budgétaires évidents pourrait l'être potentiellement par la Confédération dans le futur, elle qui dispose de moyens beaucoup plus conséquents à cet effet. Aucune garantie ne peut être donnée à ce stade sur l'issue des pourparlers.

En conclusion, je rappelle que la mobilité demeure une priorité pour le Conseil d'Etat. Cela a été inscrit dans son Programme gouvernemental. Cela a été bien compris par le Grand Conseil, qui a voté récemment un montant de plus de 53 millions de francs pour assumer le développement des infrastructures dans ce canton pour les prochaines années. Avec ces précisions, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

## Prise de congé de la conseillère d'Etat Isabelle Chassot

**Le Président.** Madame la Vice-présidente du Conseil d'Etat, Chère Isabelle,

En observant l'histoire politique d'un canton ou d'une nation, on tombe çà et là sur ce que l'on a l'habitude d'appeler de véritables hommes d'Etat. Est-ce que cela est dû aux aléas de l'Histoire ou à la tardive rentrée en politique de la gente féminine? Toujours est-il qu'il est moins fréquent de croiser le parcours de femmes d'Etat. Hé bien, Madame la Vice-présidente, vous faites aujourd'hui mentir cette affirmation et réparer cette injustice. Femme d'Etat, oui, c'est bien à cette expression que l'on pense lorsqu'on se remémore votre carrière politique au sein de notre canton.

Alors que vous vous apprêtez à quitter votre fonction et à vous éloigner de Fribourg, la tâche qui est la mienne aujourd'hui est pour le moins difficile. Rendre hommage à une personne qui s'éloigne pour relever de nouveaux défis n'est pas simple. Il y a en effet plusieurs pièges qu'il faut éviter. Si je ne fais qu'enchaîner les éloges, cela n'aura plus de valeur et vous finirez par douter de ma sincérité. Beaumarchais l'a fait dire à son Figaro il y a longtemps: «Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur.» De même, si je suis trop élogieux et si je vante trop vos qualités, d'aucuns croiront que, finalement, je me réjouis de votre départ. Mais tout cela, Madame

la Conseillère d'Etat, vous le savez. Vous êtes en effet trop bonne oratrice pour ne pas maîtriser ces subtilités. Et c'est sans doute l'une des choses qui, parmi tant d'autres, a marqué notre canton de Fribourg. Une voix, un charisme dans la parole qui donne cette impression à l'auditeur qu'il a affaire à quelqu'un qui sait de quoi elle parle. Sans doute un héritage de l'avocate que vous fûtes.

A cela s'ajoute naturellement le fait que vous le pratiquez avec aisance dans les deux langues de notre canton. Qualité rare, pourtant, dans un canton qui vante, comme vous, notre partenariat linguistique. Sur ce point précis, je sais que vous et moi préférons relever que notre canton se trouve au point de rencontre des langues et non pas à leur frontière. Ce bilinguisme est sans doute plus que ce que votre mère d'origine autrichienne vous a transmis. C'est aussi une marque de respect envers la population fribourgeoise et ce qui fait son identité.

Respect. Ce mot est aussi une marque de votre personnalité. Respect envers les institutions, d'abord. Vous avez incarné le Gouvernement fribourgeois durant douze années avec cette hauteur de vue qui caractérise les personnages d'Etat. Vous avez connu le Conseil d'Etat dans plusieurs de ses compositions et avec plusieurs personnalités. Toutefois, quels que soient les hommes et les femmes qui l'ont composé, vous avez à chaque fois su maintenir votre ligne politique et renforcer encore votre respect envers les institutions et la population qui vous avait confié, par trois fois, un mandat exécutif.

Je parle de respect. Parlons aussi de respect envers vos interlocuteurs. Aucune hauteur, aucune distance ne vous sépare de ceux à qui vous vous adressez. En même temps, vous savez donner à vos propos l'autorité et l'intelligence de ce qui ne se discute pas facilement.

Je me souviens en particulier d'un débat durant l'une de vos campagnes de réélection où vous avez sèchement, mais justement, remis en place un quérulent du tristement célèbre Appel au peuple qui voulait prendre le débat en otage. La liberté d'expression ne permet pas de dire n'importe quoi, n'importe quand, n'importe comment. La liberté ne peut pas devenir le contraire de la liberté elle-même. Cet épisode marque bien votre attachement à certaines valeurs.

Valeurs. Voilà aussi une manière de vous rendre hommage. Votre parcours, comme votre manière de gérer votre Direction, est marqué par vos valeurs. D'aucuns diront des valeurs chrétiennes. D'autres diront des valeurs conservatrices. Peu importe les étiquettes, ce qui compte, ce sont les faits. Sous votre règne (si vous m'autorisez ce terme si peu républicain), l'école républicaine, justement, a été une priorité absolue du Gouvernement. L'enseignement est devenu une vache sacrée. On lui a beaucoup donné, mais peut-il en être autrement dans un pays qui aime rappeler qu'il n'a d'autres matières premières que ses cellules grises?

Le libéral et le père que je suis ne peut que se réjouir de l'importance qui a été accordée à l'éducation. Cette éducation qui libère la femme et l'homme et lui permet de faire ses choix de manière éclairée. Pourtant, une démocratie, pas plus qu'une

économie de marché, ne peut fonctionner si ses acteurs n'ont pas les moyens intellectuels de faire leurs choix en toute indépendance. Voilà donc une bonne raison, la seule raison, de faire de l'éducation une priorité, ce que toutes les tendances politiques ne peuvent révoquer et ce qui explique d'ailleurs votre popularité au-delà des œillères partisans.

Si l'on jette un coup d'œil à votre passé politique – j'allais dire si l'on regarde dans le rétroviseur –, nous constatons que cette popularité s'est lue dans les urnes en 2001, en 2006 et en 2011, quand vous avez été élue et réélue, mais aussi lorsque le souverain vous a donné raison. Je cite comme exemples l'agrandissement du Collège de Gambach à Fribourg en 2008, l'introduction de la deuxième année d'école enfantine en 2009 ou encore, en 2010, l'adhésion de Fribourg à l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (le fameux Harmos), contre lequel un référendum discutable avait été lancé.

Durant les douze ans que vous avez passés à la tête de l'éducation fribourgeoise et suisse également, via la Conférence des directeurs de l'instruction publique, le nombre d'enseignants a augmenté, l'encadrement s'est amélioré et l'informatique s'est installée. Que cela soit clair, avec vous, l'école n'est devenue ni l'objet du marché vendu à l'entreprise, ni la prisonnière des idéologies bradées aux pédagogues. C'est sur cette ligne de crête que vous avez tenu tout au long de votre mandat. Pour cela, il faut avoir des valeurs chevillées au corps et ce sont les valeurs qui charpentent l'Histoire de l'humanité.

L'Histoire fribourgeoise, elle, en tout cas, vous l'avez marquée de votre empreinte, ne serait-ce que par le jeune âge que vous aviez lorsque vous êtes entrée au Gouvernement cantonal. Alors que vous êtes assise sur le siège du doyen de fonction – pardonnez-moi, de la doyenne de fonction – et par conséquent sur le siège le plus proche de la sortie, pensez qu'en 2001, le peuple fribourgeois, faussement réputé conservateur, a fait confiance à une femme de trente-six ans pour le gouverner. Il est piquant de relever qu'aujourd'hui, ce même peuple a le choix entre deux mâles quinquagénaires pour vous remplacer en tant que membre du Conseil d'Etat.

A l'heure où vous nous quittez pour Berne, qui sait si l'histoire, votre histoire cette fois, est terminée? Je ne le crois pas. Certains journalistes, politiciens – tous ceux qui suivent l'opinion, alors qu'ils sont sensés la précéder –, bref, certains journalistes ou politiciens prédisent depuis des années que vous finiriez à Berne, dans un Conseil ou dans un autre. Dans votre grande mansuétude, vous avez fait le choix de ne pas les faire mentir. Vous allez bien à Berne, mais ce sera pour l'Office fédéral de la culture. Dans cette nouvelle fonction, votre respect, vos valeurs, votre sens de l'Histoire vous seront de la première utilité. Il vous faudra respecter le fédéralisme dans l'application de la politique culturelle de la Confédération. Il vous faudra des valeurs pour ne pas laisser la culture à un camp contre un autre et promouvoir une culture, non pas dans laquelle chaque Suisse pourra se retrouver, mais une culture qui n'exclut, ni ne blesse aucun d'entre nous.

L'Histoire de la Suisse, à l'heure où elle s'interroge sur son avenir, sur ses rapports à l'étranger, à l'heure où tout semble

lui faire peur, où l'émotion et la crainte semblent dicter tous ses discours et toutes ses décisions, la culture est peut-être ce qui nous permettra de passer à autre chose.

Alors qu'il est venu pour moi le temps de conclure, au nom du Grand Conseil, j'aimerais simplement vous dire, Madame la Vice-présidente du Gouvernement, chère Isabelle, merci et bonne route; merci pour votre travail; merci pour votre engagement; merci pour votre compétence.

Bonne route vers Berne où ce travail, cet engagement et cette compétence seront là aussi appréciés à leur juste et ô combien méritée valeur.

Je vous remercie.

**Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.**

Monsieur le Président du Grand Conseil,  
Mesdames et Messieurs les Députés,  
Madame la Présidente du Conseil d'Etat, Madame et Messieurs les Conseillers d'Etats, chers collègues  
Madame la Secrétaire générale,  
Madame la Chancelière d'Etat,  
Mesdames et Messieurs,

«On ne peut donner que deux choses à ses enfants: des racines et des ailes.» Ce proverbe oriental, dont l'universalité est revendiquée par la culture juive autant que par la tradition chinoise, m'a accompagnée tout au long de ces années gouvernementales, lorsqu'il s'agissait d'inaugurer un bâtiment ou de marquer d'une empreinte particulière une clôture scolaire. Vous me permettrez de faire – une nouvelle fois – appel à cet adage en y élargissant sa destination au moment où je prends congé du législatif cantonal, à l'heure où je quitte mes fonctions de conseillère d'Etat.

C'est en cultivant nos racines et en offrant des ailes à la jeunesse de ce canton que j'ai voulu conduire la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, qui m'a été confiée par le Collège gouvernemental en décembre 2001 et que j'ai eu l'honneur et le privilège de conduire jusqu'à la fin de ce mois d'octobre 2013. L'école, la culture et le sport dans une certaine mesure sont en effet innervés par la double tension des racines et des ailes, de l'héritage et de la transmission, de la mémoire et du futur. La belle expression d'instruction publique implique cette dialectique entre les racines d'un héritage à transmettre et les ailes d'un savoir qui est la promesse d'un progrès, collectif comme individuel.

J'ai vu dans ma Direction des hommes et des femmes passionnés par ce métier de passeur, côtoyé des enseignants portés par cet idéal de la transmission, idéal qui charpente l'idée même de toute civilisation. J'y ai aussi rencontré des impatiences et quelques désillusions. Mais si notre école cantonale défend sa réputation dans les comparaisons nationales, c'est parce qu'elle est l'objet d'un consensus qui dépasse les clivages partisans. C'est parce qu'elle est soutenue par tous les partenaires convaincus de sa fonction démocratique et civilisatrice. Alors oui, dans ces temps aux allures parfois déraisonnables, je crois plus que jamais dans les forces de la forma-

tion, de la culture et du sport comme remèdes aux malaises et aux doutes de notre société.

Plusieurs siècles avant notre ère, une délégation de la Cour impériale s'incline devant Confucius et lui dit: «Maître, les enfants ne respectent pas leurs pères, ni les pères leurs engagements. Les digues n'étant plus entretenues, le fleuve sort de son lit et noie les récoltes. Les paysans ont mangé leurs semences pour survivre et ne peuvent ni semer ni payer l'impôt. Les gouverneurs gardent l'agent du Trésor et les soldats sans solde dévastent l'Empire. Maître, que faire?» Et Confucius de répondre: «Un dictionnaire!»

Oui, Mesdames et Messieurs les Députés, l'instruction, la formation, la culture forment le cœur même de notre contrat social, qui charpente l'avenir de notre canton et qui œuvre à un meilleur vivre ensemble. Nous avons le privilège d'être dans un canton qui a toujours placé, quels que furent ses moyens financiers, une priorité à la formation. Si la période pythionienne est critiquée pour avoir voulu faire le bonheur des Fribourgeois sans réclamer leur avis, elle demeure un temps fondateur, qui a posé les bases d'un système scolaire à plusieurs niveaux, y compris universitaire, ce qui était une utopie dans le Fribourg de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette école fribourgeoise est une maison en constante construction, à la fois solide et fragile, portée par les demandes souvent contradictoires de la société. Oui, l'école est un combat de tous les instants et sa refondation permanente est une mission confiée à chaque génération.

Kinder brauchen Wurzeln und Flügel. Erlauben Sie mir, dieses Bild nochmals aufzunehmen, um eine Parallele zwischen der jüngsten Vergangenheit unseres Kantons und meinem persönlichen Werdegang zu ziehen. Die in den 60er und 70er Jahren geborene Generation – meine Generation – hat den grossen Aufschwung Freiburgs miterlebt. Ich bin im waadtländischen Saint-Prex geboren und gehöre einer der vielen Freiburger Familien an, die ins wirtschaftliche Exil gehen mussten. Die anziehende Konjunktur ermöglichte unsere Rückkehr und so besuchte ich die Freiburger Schule, der ich noch heute sehr dankbar bin.

Fast ein halbes Jahrhundert später präsentiert sich ein ganz anderes Bild. Freiburg hat sich gewandelt, die Zeiten haben sich geändert: Der Kanton verzeichnet ein rasantes Bevölkerungswachstum, einen wirtschaftlichen Aufschwung, einen gleich hohen Lebensstandard wie unsere Nachbarn... Der Kontrast zu früher ist so gross, dass wir zu selbstsicher werden könnten. Vorsicht ist angesagt, denn man sollte sich stets daran erinnern, woher man stammt. Wir müssen uns auf unsere Wurzeln besinnen und dürfen unsere Herkunft nicht vergessen, damit wir uns nicht wie Emporkömmlinge gebärden, eingelullt vom Komfort, geblendet von den verheissungsvollen Zahlen.

Ungeachtet aller wirtschaftlichen Schwankungen und des gesellschaftlichen Wandels verkörpert unser Kanton Werte, die er aus seiner Vergangenheit bewahrt hat und die langfristig Bestand haben. In meiner Funktion als Präsidentin der Schweizerischen Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren (EDK) kann ich gut ermessen, welches Bild unser

Kanton in der Eidgenossenschaft hat. Für viele ist Freiburg eine Art Schweiz im Kleinformat. Ein Sinnbild der Ausgewogenheit, ein Land, in dem beidseits der Saane zwei Sprachen und zwei Kulturen leben. Vom Brückenkanton Freiburg erwarten unsere Landsleute Lösungen, die darauf angelegt sind, dass die Balance in unserem Land gewahrt bleibt. Ganz oft haben die Freiburger Vorschläge in den interkantonalen Konferenzen und auf Bundesebene mitgeholfen, mehrheitsfähige Lösungen zu finden.

Mais notre canton, vu de l'extérieur, c'est aussi un sens du respect, un sens de l'accueil et de l'ouverture; c'est le mariage subtil de la tradition et de la modernité, la fusion des racines et des ailes. Il convient de reconnaître que ces valeurs sont en mouvement, notamment durant ces dernières décennies qui ont connu des changements sociologiques profonds.

Jamais la société fribourgeoise n'a été aussi diverse et riche de la pluralité de sa population. L'intégration de ces personnes, pour la plupart issues des cantons voisins et de l'étranger, est un des grands enjeux de la prochaine décennie. Elles appartiennent désormais à notre communauté cantonale, qui tutoie aujourd'hui les 300 000 habitants. Il nous revient de leur proposer des perspectives rassembleuses, de dessiner les lignes de force sur lesquelles s'écrira notre avenir commun. La formation, la culture et le sport sont, une fois encore, les instruments les plus efficaces de cette intégration. Le tissu culturel fribourgeois possède la capacité de réinterpréter nos valeurs identitaires, de réinventer nos traditions, de les adapter aux besoins de notre temps. Il est dans la mission des artistes, en particulier, de tisser ces nouvelles références communes, de démontrer ainsi que la culture non seulement se partage, mais qu'elle est le ciment d'une société.

La fonction exercée au sein d'un exécutif cantonal est une tour d'observation privilégiée, qui permet de voir à l'œuvre les forces qui transforment une société cantonale. Forces de progrès, forces de résistance, racines et ailes partagées.

Au terme de douze années passées au Conseil d'Etat, je mesure d'abord la singularité de l'expression «exercer le pouvoir», car ce temps passé à la rue de l'Hôpital m'a convaincue que le «pouvoir» tient d'abord d'un service. Ce service à la collectivité n'aurait pu être rendu sans le soutien et l'engagement de toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs, des cadres et chefs de service aux assistantes et secrétaires, des directrices et directeurs, inspectrices et inspecteurs aux enseignants. J'ai eu la chance de rencontrer et de collaborer avec des personnes portées par le sens du service public, engagées et dévouées. Vous me permettrez de citer le secrétaire général de la DICS, Michel Perriard, homme de l'ombre remarquable et toujours loyal, pivot efficace d'une machine complexe. A toutes et tous, à chacune et à chacun, j'adresse l'expression de ma profonde reconnaissance.

Douze années passées à la tête de la DICS, c'est d'abord l'explosion du nombre d'enfants accueillis dans nos classes, lesquels enfants ont augmenté durant cette période de plus de 8000! Ce sont aussi près de deux cents textes législatifs, dont une cinquantaine de lois et de décrets, que vous avez acceptés, plus de cinquante chefs de services, inspectrices, inspecteurs,

directrices et directeurs nommés, une soixantaine d'écoles et de salles de sport inaugurées, quelques 1100 discours prononcés. Ce sont également plus de 9000 collaborateurs, tous contrats confondus. C'est un budget qui dépassera en 2014 pour la première fois le milliard de francs.

Mais cet inventaire chiffré ne dit rien de la satisfaction – et pourquoi ne pas parler de plaisir? – d'avoir participé à une étape de la construction de notre canton, dans un moment décisif où les courbes se mettent en mouvement, où l'Histoire se fait plus frémissante.

Cet inventaire ne dit rien non plus de la lourdeur de la charge, ni de ses inévitables servitudes. Si le combat politique se nourrit de passion, il ne sortira cependant pas grandi par l'actuelle personnalisation des débats, par l'usage des attaques personnelles, par le populisme qui monte et qui trompe le citoyen par l'illusion de solutions faciles. Avec Camus, il m'est parfois arrivé de penser: «Misère de ce siècle: il n'y a pas si longtemps, c'étaient les mauvaises actions qui demandaient à être justifiées. Aujourd'hui ce sont les bonnes.»

Mais l'heure n'est pas à la nostalgie. L'heure est à la reconnaissance. C'est d'abord vers vous, chers députés/-es, que je souhaite la diriger. Je suis entrée dans cette salle en 1991 pour la première fois. C'est dire si, presque un quart de siècle plus tard, il est temps de lui faire des adieux. Notez bien que depuis le moment où vous m'avez attribué le fauteuil le plus proche de la porte de sortie, je savais que ce moment était inéluctable. Au moment de quitter cette enceinte, je souhaite vous remercier, Monsieur le Président, cher Pascal, pour vos paroles aimables qui m'ont beaucoup touchée. Je souhaiterais vous remercier, vous toutes et tous, Mesdames et Messieurs les Députés, pour votre engagement dans le débat démocratique et pour votre souci de construire un avenir durable à notre canton. Seule une bonne collaboration et un climat constructif entre exécutif et législatif permettent de débattre dans le respect de nos institutions et je vous suis très reconnaissante pour votre contribution. J'ai aimé nos débats, en commission ou en plénum. Nous n'avons pas toujours été d'accord, l'important étant que nous puissions exprimer, dans cette enceinte, nos divergences. C'est là un privilège que de trop nombreux peuples poursuivent encore.

Mes remerciements s'adressent ensuite à mes collègues du Conseil d'Etat qui ont le courage des réformes et qui savent que l'art du Gouvernement est celui des choses inachevées. Chers collègues, votre présence, ce matin, est le miroir de cet esprit de collégialité qui a prévalu tout au long de ces années. Et c'est avec reconnaissance que j'associe à ce rappel les personnes qui ont composé les trois équipes gouvernementales auxquelles j'ai participé. J'aurais eu le privilège de prendre part à 622 séances du Gouvernement et j'en ai tiré une conviction: la collégialité est à réinventer lors de chaque séance – même si c'est 622 fois. Elle n'est en effet jamais acquise et nécessite les efforts conjugués de chacun des membres du Gouvernement, mais elle est la seule garante de notre succès collectif. Ma reconnaissance va aux personnes qui m'ont entourée durant ces douze années, collaboratrices et collaborateurs de ma Direction bien sûr, mais aussi d'autres Directions avec lesquelles j'ai travaillé étroitement, amis politiques, notamment

au sein de mon parti. Je remercie en particulier mon groupe parlementaire et son président pour le soutien constant et la liberté d'action qu'ils m'ont laissée dans la compréhension de nos rôles respectifs.

Merci à Madame la Secrétaire générale du Grand Conseil et à Madame la Chancelière d'Etat, ainsi qu'à toutes les personnes qui œuvrent au sein du Secrétariat du Grand Conseil et de la Chancellerie d'Etat, les huissiers et les chauffeurs pour leur travail et leurs disponibilités.

Mes remerciements vont également à Mesdames et Messieurs les Journalistes qui assument le rôle indispensable de relais de l'exercice de la démocratie. Il me plaît, en lien avec les débats de ce matin, de souligner le caractère vital d'une presse friburgeoise forte et indépendante.

Vous me permettrez de citer finalement mes parents, mes proches et les amis qui ont élargi ce cercle familial. Vers eux monte l'expression d'une particulière reconnaissance, car le pouvoir est souvent plus éprouvant pour les proches que pour celles et ceux qui l'exercent.

J'ai toujours été convaincue que le mandat de conseillère d'Etat est l'un des plus beaux et des plus passionnants qui soit offert par notre système politique. Car il a l'avantage d'être à la conjonction de la stratégie et de l'opérationnel, à la fois porté par la réflexion à long terme et en lien direct avec le terrain, sur lequel on mesure les conséquences immédiates de certaines décisions. Il vous met en effet en prise avec la réalité et le quotidien de nos concitoyennes et concitoyens, vous offrant de multiples occasions de rencontres et de dialogues.

Et au moment de tourner la page de la politique active, en pensant à ces personnes pour lesquelles cette même politique est souvent un enjeu trop lointain, je souhaite exprimer à travers vous mon immense gratitude envers les Fribourgeoises et Fribourgeois qui m'ont témoigné de leur confiance et de leur bienveillance. Il me reste donc pour conclure à prononcer deux mots: merci, Danke.

—

## Clôture de la session

**Le Président.** Tout en remerciant d'ores et déjà M<sup>me</sup> la Vice-Présidente du Gouvernement de ses paroles, mais aussi de l'invitation au petit moment convivial que nous allons passer à l'étage supérieur, je clos cette séance en informant les députés qui avaient l'intention d'utiliser le moyen de transport public pour se rendre à l'assemblée de l'ASTAG, à l'usine SIKA, qui nous attend sur la place, que ce départ en transport public est décalé aux environs de 12 h 30. Ceci laisse le temps pour les personnes intéressées de passer ce moment avec nous.

—

- La séance est levée à 12 h 15.

*Le Président:*

**Pascal KUENLIN**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Samuel JODRY**, *secrétaire parlementaire*

—